

[LA MOBILITÉ]
PARTICULIERS

Rubelles +


L'assurance des **expatriés** adhérant à la CFE
ou affiliés à la **Sécurité sociale française**

2012

APRIL International s'engage avec
la Fondation pour la Nature et l'Homme
et l'association Handicap International



Suivez-nous sur Facebook et Twitter !
www.facebook.com/AprilExpat
www.twitter.com/AprilExpat

 **IMPRIM'VERT®**
Imprimé avec des encres végétales sur papier recyclé


april
international

L'assurance n'est plus **ce qu'elle était.**

Rubelles +, l'assurance complète pour votre expatriation

Rubelles+ est une solution d'assurance dédiée aux expatriés adhérant à la CFE ou affiliés à la Sécurité sociale française, séjournant plus d'un an à l'étranger. Que vous partiez seul ou en famille, ce contrat vous propose une couverture complète avec des garanties entièrement modulables : frais de santé, assistance rapatriement, responsabilité civile vie privée/assistance juridique, capital décès/perte d'autonomie et indemnités journalières.

Une couverture à la carte

Si vous deviez faire face à des dépenses de santé courantes ou imprévues ?

Rubelles+ couvre vos dépenses de santé en complément de la CFE ou de la Sécurité sociale française avec des garanties modulables adaptées à vos besoins :

- **3 offres au choix** avec des plafonds de remboursement différenciés (Essentielle, Medium, Extensio) et **3 niveaux de couverture** (Hospitalisation seule, Hospitalisation + Médecine courante, Hospitalisation + Médecine courante + Optique-Dentaire),
- possibilité de remboursement à **100%, 90% ou 80% des frais réels**,
- service de **règlement direct des frais d'hospitalisation** : si vous êtes adhérent à la CFE, vous n'avez pas à régler l'établissement hospitalier, nous nous en chargeons pour vous !

Si vous aviez besoin d'assistance pendant votre séjour ?

APRIL International organise votre rapatriement médical, 24h/24 à votre domicile ou vers l'hôpital le mieux adapté et prend en charge les frais de transport et d'hébergement d'un proche venu vous rendre visite.

Si votre responsabilité civile était engagée ?

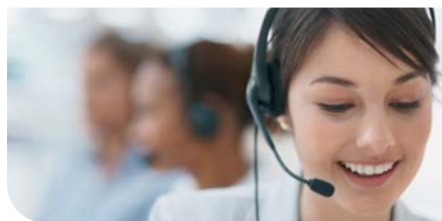
APRIL International vous couvre pour les conséquences d'actes causés à des tiers dans le cadre de votre vie privée. Vos enfants sont également assurés dans le cadre de leurs activités extrascolaires.

Un contrat spécialement conçu pour les Français attachés à leur système de protection sociale

- **Couverture santé complémentaire avec :**
 - un plafond jusqu'à 1 000 000 €
 - des garanties viagères : vous êtes couvert aussi longtemps que vous le souhaitez et vos cotisations n'augmentent pas en fonction de vos dépenses personnelles
 - une couverture de la maternité non plafonnée
- **Garanties valables temporairement dans votre pays de nationalité**
- **Un service de traductions et d'accompagnement juridique** pour faciliter vos démarches administratives
- **Facilités de règlement :** paiement mensuel, trimestriel, semestriel par prélèvement automatique sur un compte en France sans frais supplémentaire



Nos équipes multilingues sont à votre écoute :



- **par téléphone :** + 33 (0)1 73 02 93 93 du lundi au jeudi de 8h30 à 18h00 (8h30 à 17h30 le vendredi) - Heure de Paris
- **par e-mail :** info@aprilmobilite.com
- **dans nos bureaux :** 110, avenue de la République - 75011 Paris - FRANCE



Le contrat Rubelles + vous propose des garanties entièrement modulables :

Frais de santé

- 3 offres au choix
 - 3 niveaux de garanties
 - 3 pourcentages de remboursement
- pour s'ajuster à votre besoin de couverture et à votre budget

Assistance rapatriement

Responsabilité civile vie privée et assistance juridique

Capital décès et perte d'autonomie

Un capital à choisir librement entre 20 000 € et 400 000 €

Indemnisation arrêt de travail

Des indemnités journalières à choisir librement entre 20 € et 200 €

À chacun sa formule frais de santé selon son budget et son pays d'expatriation

3 offres et 3 niveaux de garanties

ESSENTIELLE			MEDIUM			EXTENSO		
plafond frais de santé de 200 000 € et niveaux de couverture basiques			plafond frais de santé de 300 000 € et niveaux de couverture intermédiaires			plafond frais de santé de 500 000 € et niveaux de couverture confortables		
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Hospi seule	Hospi + Médecine courante	Hospi + Médecine courante + Optique Dentaire	Hospi seule	Hospi + Médecine courante	Hospi + Médecine courante + Optique Dentaire	Hospi seule	Hospi + Médecine courante	Hospi + Médecine courante + Optique Dentaire

Pour chaque offre, 3 pourcentages de remboursements

100% des frais réels

90% des frais réels

80% des frais réels

Vous pouvez réduire votre cotisation en choisissant un remboursement à 90% ou à 80% des frais réels pour les garanties Médecine courante et Optique-Dentaire.

COMPARER LES OFFRES		ESSENTIELLE	MEDIUM	EXTENSO
HOSPITALISATION	<i>Vous êtes opéré de l'appendicite</i>	chambre privée, jusqu'à 50 €/jour	chambre privée, jusqu'à 100 €/jour	chambre privée, jusqu'à 200 €/jour
MÉDECINE COURANTE	<i>Vous consultez un médecin généraliste</i>	100% des frais réels, jusqu'à 50 €/acte	100% des frais réels sans plafond pour vos 2 premières consultations par an*	100% des frais réels sans plafond pour vos 5 premières consultations par an*
	<i>Vous allez à la pharmacie</i>	vos dépenses pharmaceutiques seront prises en charge**	vos dépenses pharmaceutiques seront prises en charge**	vos dépenses pharmaceutiques seront prises en charge**
	<i>Vous consultez un ostéopathe</i>	cette consultation ne sera pas prise en charge	médecines douces prises en charge jusqu'à 1 000 €/an , avec un maximum de 150 €/séance	médecines douces prises en charge jusqu'à 1 500 €/an , avec un maximum de 200 €/séance
OPTIQUE DENTAIRE	<i>Vous achetez des lunettes</i>	monture et verres pris en charge jusqu'à 150 €/an (lentilles jusqu'à 100 €/an)	monture et verres pris en charge jusqu'à 350 €/an (lentilles jusqu'à 200 €/an)	monture et verres pris en charge jusqu'à 650 €/an (lentilles jusqu'à 300 €/an)
	<i>Votre enfant entame un traitement d'orthodontie</i>	ce traitement ne sera pas pris en charge	pris en charge jusqu'à 800 €/an/enfant , pendant 2 ans maximum	pris en charge jusqu'à 1200 €/an/enfant , pendant 3 ans maximum

* Les suivantes sont plafonnées ** Dans la limite de la formule choisie

Des garanties frais de santé complètes et innovantes

Aperçu de la couverture proposée

- **Hospitalisation** prise en charge à 100% des frais réels, **y compris en cas d'accouchement**, avec un remboursement de la **chambre privée** jusqu'à 200 €/jour
- Vos premières consultations auprès de **médecins généralistes et spécialistes** non plafonnées (sauf en cas de choix de l'offre Essentielle). Les suivantes sont couvertes jusqu'à 180 €/acte.
- Frais d'**analyses**, de **radiographies** et de **pharmacie** couverts à 100% des frais réels
- Séances d'**orthophonistes** de vos enfants remboursées à 100% des frais réels
- Forfait **Médecines douces** incluant le remboursement des ostéopathes, homéopathes, acupuncteurs... jusqu'à 1 500 €/an
- Couverture des **vaccins liés aux voyages** jusqu'à 150 €/an/personne. Les autres vaccins sont remboursés à 100% des frais réels.
- **Dépistages** couverts à 100% des frais réels
- Garanties prévention jusqu'à 1 000 €/an/personne incluant le remboursement des **traitements anti-paludéens**
- **Soins, prothèses et implants dentaires** remboursés jusqu'à 2 000 € la 1^{ère} année puis jusqu'à 2 500 € les années suivantes
- **Lunettes (verres et monture)** remboursées jusqu'à 650 €/an/personne

Découvrez nos garanties spéciales **Amérique du Nord** (pour les adhérents à la CFE) :

APRIL International a imaginé des services exclusifs avec ses partenaires :

- **accès à l'un des plus grands réseaux de soins aux États-Unis** : avec près de 450 000 médecins et plus de 4 500 hôpitaux auprès desquels vous n'aurez pas à faire l'avance d'argent
- **une carte de tiers-payant pharmaceutique** : vous n'aurez pas d'avance d'argent à faire pour vos dépenses dans plus de 60 000 pharmacies aux États-Unis
- **un service de consultation à domicile aux États-Unis, Canada et Mexique** : pour éviter les attentes aux urgences et ne pas avoir à régler vous-même votre consultation
- **un service de géolocalisation** : accédez à notre réseau de prestataires médicaux aux États-Unis en quelques secondes et trouvez le praticien, le centre hospitalier ou la pharmacie le plus proche de chez vous !



Garanties

complètes et adaptées aux expatriés

1 Frais de santé complémentaires à la CFE/Sécurité sociale française

Les garanties sont exprimées avec la participation de votre régime d'assurance maladie de base (CFE ou Sécurité sociale française ou régime équivalent français). Nous intervenons seulement après participation de votre régime de base français (sauf disposition contraire mentionnée au tableau des garanties).

OFFRES	ESSENTIELLE	MEDIUM	EXTENSO
Montant maximum des frais de santé par année d'assurance et par personne assurée	<p>200 000 €</p> <p>Montant porté à 400 000 € en cas d'accident ou de maladies « redoutées » <i>voir définition p10</i></p>	<p>300 000 €</p> <p>Montant porté à 600 000 € en cas d'accident ou de maladies « redoutées » <i>voir définition p10</i></p>	<p>500 000 €</p> <p>Montant porté à 1 000 000 € en cas d'accident ou de maladies « redoutées » <i>voir définition p10</i></p>

HOSPITALISATION

(hors soins ambulatoires pour lesquels voir poste Médecine)



OFFRES	ESSENTIELLE	MEDIUM	EXTENSO
Hospitalisation <i>voir définition p10</i> médicale, chirurgicale ou hospitalisation de jour <i>voir définition p10</i> ; Transport en ambulance (si hospitalisation prise en charge par APRIL International) Frais de séjour Honoraires médicaux et chirurgicaux Examens, analyses, médicaments Actes médicaux	100% des frais réels <i>voir définition p10</i>	100% des frais réels <i>voir définition p10</i>	100% des frais réels <i>voir définition p10</i>
Chambre privée (y compris frais de téléphonie et de télévision)	100% des frais réels, jusqu'à 50 €/jour	100% des frais réels, jusqu'à 100 €/jour	100% des frais réels, jusqu'à 200 €/jour
Hospitalisation à domicile	100% des frais réels	100% des frais réels	100% des frais réels
Règlement direct des frais d'hospitalisation <i>voir définition p10</i> (pour les adhérents à la CFE)	délivré sous réserve d'accord médical, 24h/24	délivré sous réserve d'accord médical, 24h/24	délivré sous réserve d'accord médical, 24h/24
Consultation externe liée à une hospitalisation/chirurgie ambulatoire (30 jours avant et après hospitalisation et sur présentation d'un certificat d'hospitalisation)	100% des frais réels	100% des frais réels	100% des frais réels
Lit d'accompagnement pour enfant	100% des frais réels, jusqu'à 30 €/jour (enfant de moins de 16 ans)	100% des frais réels, jusqu'à 45 €/jour (enfant de moins de 16 ans)	100% des frais réels, jusqu'à 60 €/jour (enfant de moins de 16 ans)
Hospitalisation pour le traitement de troubles mentaux ou nerveux	non pris en charge	100% des frais réels, jusqu'à 30 jours/an	100% des frais réels, jusqu'à 30 jours/an

RÈGLEMENT DIRECT DE VOS FRAIS D'HOSPITALISATION

CHAMBRE PRIVÉE COUVERTE JUSQU'À 200 €/JOUR

HOSPITALISATION

(hors soins ambulatoires pour lesquels voir poste Médecine)



OFFRES	ESSENTIELLE	MEDIUM	EXTENSO
Rééducation en lien direct et suite à une hospitalisation prise en charge par APRIL International	100% des frais réels, jusqu'à 30 jours	100% des frais réels, jusqu'à 30 jours	100% des frais réels, jusqu'à 30 jours
Chirurgie réparatrice dentaire d'urgence suite à un accident	non pris en charge	100% des frais réels	100% des frais réels
Traitement du cancer (chimiothérapie et radiothérapie)	100% des frais réels	100% des frais réels	100% des frais réels
Traitement du SIDA	100% des frais réels	100% des frais réels	100% des frais réels
Greffe d'organe	100% des frais réels	100% des frais réels	100% des frais réels

● IMPORTANT

Dans la formule Hospitalisation seule, sont également couverts les soins de médecine courante (y compris soins dentaires et prothèses - hors prothèses et implants dentaires) **en cas d'accident** et sur présentation d'un certificat médical, jusqu'à 75 €/acte et 1000 €/an/personne.

Vous avez la possibilité de choisir un niveau de remboursement à 90% ou 80% des frais réels pour les garanties Médecine courante et Optique-Dentaire (les plafonds de remboursement restent inchangés et les garanties Hospitalisation restent couvertes à 100% des frais réels).

MÉDECINE COURANTE



OFFRES	ESSENTIELLE	MEDIUM	EXTENSO
MÉDECINE (hors dentaire et procréation médicalement assistée pour lesquels voir postes spécifiques)			
Consultations et visites			
Médecins généralistes	100% des frais réels, jusqu'à 50 €/acte	100% des frais réels (limités à 80 €/acte au-delà de 2 visites/an)	100% des frais réels (limités à 130 €/acte au-delà de 5 visites/an)
Médecins spécialistes	100% des frais réels, jusqu'à 80 €/acte	100% des frais réels (limités à 110 €/acte au-delà de 2 visites/an)	100% des frais réels (limités à 180 €/acte au-delà de 5 visites/an)
Psychiatres	non pris en charge	100% des frais réels, jusqu'à 5 visites/an	100% des frais réels, jusqu'à 5 visites/an
Auxiliaires médicaux*			
Soins infirmiers, orthophonistes, orthoptistes, pédicures-podologues*	100% des frais réels	100% des frais réels	100% des frais réels
Kinésithérapie, ergothérapie, logopédie, psychomotricité*	100% des frais réels, jusqu'à 500 €/an	100% des frais réels, jusqu'à 1000 €/an, avec un maximum de 150 €/séance	100% des frais réels, jusqu'à 1500 €/an, avec un maximum de 200 €/séance

* Actes soumis à accord préalable [voir définition p10](#). Les actes en série sont soumis à accord préalable au-delà de 20 séances par année d'assurance.

Garanties (suite)

complètes et adaptées aux expatriés

MÉDECINE COURANTE



OFFRES	ESSENTIELLE	MEDIUM	EXTENSO
Médecines douces			
Consultations d'ostéopathes, homéopathes, chiropracteurs, acupuncteurs, phytothérapeutes et diététiciens	non pris en charge	100% des frais réels, jusqu'à 1 000 €/an , avec un maximum de 150 €/séance	100% des frais réels, jusqu'à 1 500 €/an , avec un maximum de 200 €/séance
Pharmacie sur prescription médicale			
Médicaments et traitements (y compris homéopathie et phytothérapie)	100% des frais réels	100% des frais réels	100% des frais réels
Analyses, radiographies et autres actes techniques médicaux hors établissement hospitalier	100% des frais réels	100% des frais réels	100% des frais réels
Examens et soins médicaux inférieurs à 24h pratiqués en établissement hospitalier (y compris analyses et radiographies)	100% des frais réels, jusqu'à 500 €/jour	100% des frais réels, jusqu'à 700 €/jour	100% des frais réels, jusqu'à 1 000 €/jour
Traitement du cancer et du SIDA	100% des frais réels	100% des frais réels	100% des frais réels
PRÉVENTION			
Vaccins	100% des frais réels (couverture jusqu'à 50 €/an pour les vaccins liés aux voyages <i>voir définition p10</i>)	100% des frais réels (couverture jusqu'à 100 €/an pour les vaccins liés aux voyages <i>voir définition p10</i>)	100% des frais réels (couverture jusqu'à 150 €/an pour les vaccins liés aux voyages <i>voir définition p10</i>)
Dépistage du cancer du sein, du col de l'utérus, de la cavité buccale, de la peau, de la prostate et du cancer colorectal	100% des frais réels	100% des frais réels	100% des frais réels
Autres dépistages (hépatite B, troubles de l'audition, dépistage néo-natal, test du VIH...)	100% des frais réels	100% des frais réels	100% des frais réels
Traitements anti-paludéens	non pris en charge	100% des frais réels, jusqu'à 500 €/an	100% des frais réels, jusqu'à 1 000 €/an
Bilan de santé (un bilan tous les deux ans)			
Aide à l'arrêt du tabac			
Ostéodensitométrie			

MATERNITÉ : HOSPITALISATION PRISE EN CHARGE À 100% DES FRAIS RÉELS

MÉDECINE COURANTE



OFFRES	ESSENTIELLE	MEDIUM	EXTENSO
GARANTIES SPÉCIALES POUR LES FEMMES			
Maternité			
Accouchement	pris en charge dans le cadre des postes Hospitalisation, Médecine et Pharmacie		
Soins pré et post natals			
Séances de préparation à l'accouchement (effectuées exclusivement par un médecin ou une sage-femme)	100% des frais réels, jusqu'à 25 €/séance	100% des frais réels, jusqu'à 40 €/séance	100% des frais réels, jusqu'à 60 €/séance
Test du dépistage du VIH dans le cadre d'un examen prénatal	100% des frais réels	100% des frais réels	100% des frais réels
Diagnostic des anomalies chromosomiques	100% des frais réels	100% des frais réels	100% des frais réels
PROCRÉATION MÉDICALEMENT ASSISTÉE : délai d'attente ^{voir définition p10} de 12 mois**			
Pharmacie			
Fécondation in vitro	non pris en charge	100% des frais réels, jusqu'à 1 000 €/an	100% des frais réels, jusqu'à 1 500 €/an
Analyses			
Examens de suivi			
ADOPTION : délai d'attente de 12 mois			
Frais de transport et de procédures	non pris en charge	non pris en charge	100% des frais réels, jusqu'à 4 000 € en zone 1 et 2 500 € en zones 2, 3 et 4
SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE			
Cette garantie permet d'exprimer les tensions accumulées afin de retrouver un meilleur équilibre. Elle s'applique également dans les 6 mois suivant le retour dans le pays de nationalité.	non pris en charge	entretiens téléphoniques ou échanges d'e-mails avec une équipe de psychologues cliniciens accessibles 24h/24 et 7j/7	entretiens téléphoniques ou échanges d'e-mails avec une équipe de psychologues cliniciens accessibles 24h/24 et 7j/7
CURE THERMALE ET THALASSOTHÉRAPIE* : délai d'attente de 12 mois**			
Valable dans les 3 mois suivant une hospitalisation de plus de 10 jours ou un accouchement pris en charge par APRIL International	non pris en charge	non pris en charge	100% des frais réels, jusqu'à 500 €/an
APPAREILLAGES ET PROTHÈSES* (hors optique et dentaire pour lesquels voir postes spécifiques)			
Sans hospitalisation	100% des frais réels, jusqu'à 150 €/prothèse	100% des frais réels, jusqu'à 300 €/prothèse	100% des frais réels, jusqu'à 600 €/prothèse
Avec hospitalisation prise en charge par APRIL International	100% des frais réels, jusqu'à 1 000 €/hospitalisation	100% des frais réels, jusqu'à 3 000 €/hospitalisation	100% des frais réels, jusqu'à 4 000 €/hospitalisation

* Actes soumis à accord préalable ^{voir définition p10}. Les actes en série sont soumis à accord préalable au-delà de 20 séances par année d'assurance.

** Délai d'attente abrogé si vous aviez auparavant des garanties équivalentes ou supérieures résiliées depuis moins d'un mois, sur présentation d'un justificatif des garanties souscrites jusqu'alors et du certificat de radiation correspondant.

Garanties (suite)

complètes et adaptées aux expatriés

OPTIQUE - DENTAIRE

OFFRES	ESSENTIELLE	MEDIUM	EXTENSO
DENTAIRE : délai d'attente de 3 mois** pour les soins dentaires, la parodontologie et l'endodontie et de 6 mois** pour les prothèses, les implants et l'orthodontie			
Soins dentaires	100% des frais réels, jusqu'à 300 €/dent , jusqu'à 500 €/an et jusqu'à 1 500 €/an à partir de la 2 ^{ème} année	100% des frais réels, jusqu'à 500 €/dent , jusqu'à 800 €/an et jusqu'à 2 000 €/an à partir de la 2 ^{ème} année	100% des frais réels, jusqu'à 650 €/dent , jusqu'à 2 000 €/an et jusqu'à 2 500 €/an à partir de la 2 ^{ème} année
Prothèses et implants*			
Parodontologie (traitement de la gencive contre le déchaussement des dents, maladies gingivales) et endodontie	non pris en charge		
Orthodontie* jusqu'à 16 ans	non pris en charge	100% des frais réels, jusqu'à 800 €/an , pendant 2 ans maximum	100% des frais réels, jusqu'à 1 200 €/an , pendant 3 ans maximum
OPTIQUE : délai d'attente de 6 mois**			
Monture et verres	100% des frais réels, jusqu'à 150 €/an	100% des frais réels, jusqu'à 350 €/an	100% des frais réels, jusqu'à 650 €/an
Traitement de la myopie au laser	non pris en charge	non pris en charge	
Lentilles cornéennes y compris jetables	100% des frais réels, jusqu'à 100 €/an	100% des frais réels, jusqu'à 200 €/an	100% des frais réels, jusqu'à 300 €/an

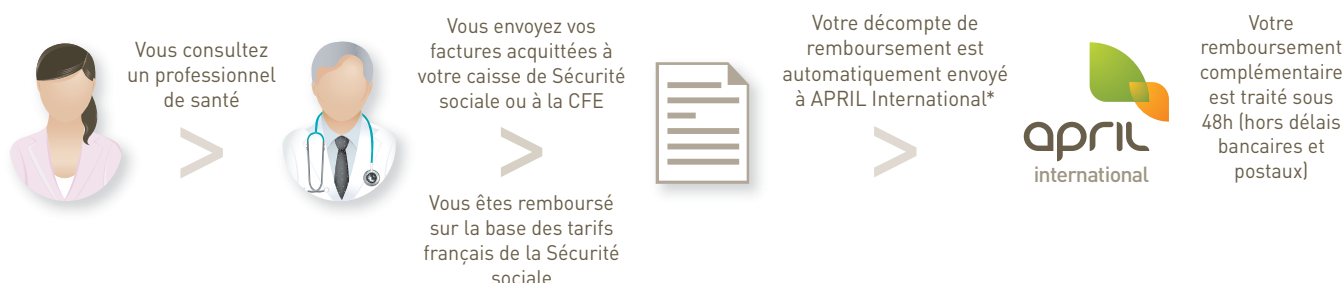
* Actes soumis à accord préalable [voir définition p10](#). Les actes en série sont soumis à accord préalable au-delà de 20 séances par année d'assurance.

** Délai d'attente abrogé si vous aviez auparavant des garanties équivalentes ou supérieures résiliées depuis moins d'un mois, sur présentation d'un justificatif des garanties souscrites jusqu'alors et du certificat de radiation correspondant.

DÉFINITIONS

- **Accord préalable** : certains actes médicaux ou traitements sont soumis à l'accord préalable de notre Médecin Conseil. Vous aurez donc à faire compléter par le praticien qui prescrira ces actes une demande d'entente préalable accompagnée d'un devis détaillé avant d'engager les soins correspondants.
- **Délai d'attente** : période durant laquelle les garanties ne sont pas encore en vigueur. Le point de départ de cette période est la date d'effet portée au certificat d'adhésion.
- **Frais réels** : ensemble des dépenses de santé qui vous sont facturées.
- **Hospitalisation** : séjour (médical ou chirurgical) dans un établissement hospitalier (public ou privé) de plus de 24h, consécutivement à une maladie ou un accident.
- **Hospitalisation de jour** : séjour de moins de 24h pour lequel un lit vous est attribué sans que vous ne passiez la nuit au sein de l'établissement hospitalier.
- **Maladies redoutées** : Accidents Vasculaires Cérébraux, Cancers, Diabète de type 1, Hépatite C, Infection VIH, Infarctus du myocarde, Insuffisance rénale chronique terminale, Légionellose, Maladie d'Alzheimer, Maladie de Charcot, Maladie de Creutzfeldt-Jakob, Myocardopathie, Myopathies, Polyarthrite évolutive chronique, Sclérose en plaques, SIDA.
- **Règlement direct des frais d'hospitalisation** : pour toutes les offres frais de santé, si vous êtes hospitalisé (hospitalisation de plus de 24h ou hospitalisation de jour) et adhérent à la CFE, vous pouvez bénéficier de la prise en charge de vos frais d'hospitalisation : nous nous mettons directement en contact avec l'hôpital pour régler votre facture et vous éviter ainsi de devoir avancer les frais. Vous bénéficiez également de l'avance de frais en cas d'accouchement.
- **Vaccins liés aux voyages** : Antirotavirus (gastro-entérite), Choléra, Encéphalite à tiques, Encéphalite japonaise, Fièvre jaune, Fièvre typhoïde, Hépatite A, Hépatite B, Hépatite C, Leptospirose, Maladie de Lyme, Méningite, Rage, Tuberculose.

Comment obtenir le remboursement de vos frais de santé ?



* Si vous ne bénéficiez pas du service de télétransmission, veuillez nous envoyer le décompte de remboursement que vous a adressé votre CPAM.

Moins d'interlocuteurs pour un remboursement complémentaire plus rapide

Que vous soyez affilié à la Sécurité sociale française ou adhérent à la CFE, APRIL International a mis en place un service d'échange de données informatisées avec votre organisme de base afin de faciliter vos démarches administratives.

Service de télétransmission avec les CPAM



Si vous êtes affilié à la Sécurité sociale française, vous pouvez bénéficier du service de télétransmission qui vous dispense de nous adresser les décomptes de remboursements reçus de votre CPAM. En effet, vos décomptes nous sont directement transmis par votre CPAM. Pour cela, vous devrez nous adresser une photocopie de votre attestation de Sécurité sociale.

Guichet unique de gestion avec la CFE

Si vous êtes adhérent à la CFE, vous bénéficiez des services du guichet unique de gestion :

- **une seule adresse pour l'envoi de vos courriers** (demandes de remboursement, déclaration de changement de situation, transmission de nouvelles coordonnées bancaires...) : CFE s/c - APRIL International Expat 110, avenue de la République - CS 51108 - 75127 Paris Cedex 11 - FRANCE,
- **un seul numéro de téléphone pour toute demande relative à vos remboursements** : vous bénéficiez d'un interlocuteur CFE dédié au traitement de vos dossiers. Pour toute demande d'information, composer le +33 (0)1 73 02 93 93,
- **des délais de remboursement plus rapides**, grâce au traitement en un seul et même lieu de vos remboursements, part CFE et part complémentaire APRIL International,
- **un règlement groupé de vos prestations** : APRIL International vous rembourse pour son propre compte ainsi que pour celui de la CFE.



Exemples de remboursements

Avec l'assurance internationale Rubelles+, vous êtes couvert contre tous les aléas susceptibles de perturber votre expatriation.



Olivier, 31 ans, expatrié à Londres

Je suis assuré pour mes frais de santé par un contrat Rubelles+, offre Medium, Hospitalisation + Médecine courante."

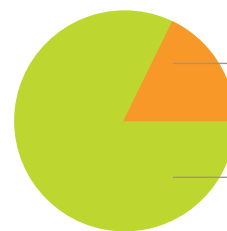
> 12 mars HOSPITALISATION	> 14 mars PHARMACIE	> 3 avril KINÉSITHÉRAPIE	> 13 juin ANALYSES	> 17 juin CONSULTATION
Suite à une entorse au genou, je suis hospitalisé dans l'établissement médical de mon choix.	À ma sortie, le médecin me prescrit des antidouleurs pour 15 jours.	Après mon opération, je dois suivre quelques séances de rééducation chez un kinésithérapeute.	Pour suivre l'évolution de mon état de santé, le chirurgien me prescrit une IRM de contrôle.	J'ai un rendez-vous avec le chirurgien pour un bilan post-opératoire.
Coût des soins : 6 251 £ Reste à charge : 0 £	Coût des médicaments : 75 £ Reste à charge : 0 £	Coût total des séances : 850 £ Reste à charge : 0 £	Coût total de l'imagerie : 408 £ Reste à charge : 0 £	Coût de la consultation : 140 £ Reste à charge : 0 £



Anna, 35 ans, expatriée à Singapour

J'ai consulté un dentiste qui m'a posé une prothèse dentaire. Coût de la prothèse : 430 € pour une dent (après conversion).

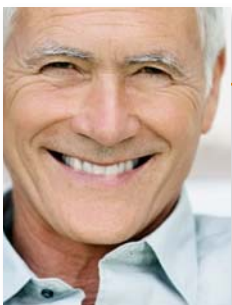
Je suis affiliée à la Sécurité sociale française et assurée pour mes frais de santé par un contrat Rubelles+, Offre Medium, Hospitalisation + Médecine courante + Optique-Dentaire."



75,25 €
Remboursement
Sécurité sociale

354,75 €
Remboursement
APRIL International

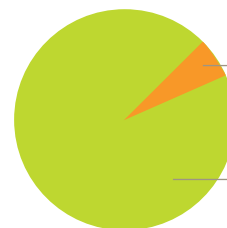
0 €
Reste à votre charge



Patrick, 64 ans, expatrié au Mexique

J'ai consulté un cardiologue pour des douleurs au thorax. Coût de la visite : 134 € (après conversion).

Ma famille est assurée pour ses frais de santé par un contrat Rubelles+ en complément de la CFE, Offre Extenso, Hospitalisation + Médecine courante."



16,50 €
Remboursement
CFE

117,50 €
Remboursement
APRIL International

0 €
Reste à votre charge

Cotisations 2012 pour les frais de santé

● Cotisations trimestrielles TTC 2012 en euros pour toute date d'effet jusqu'au 16/12/2012

Pour connaître votre cotisation, vérifiez la zone dans laquelle se trouve votre pays d'expatriation. Si vous souhaitez une couverture valable dans le monde entier, les cotisations applicables sont celles de la zone 1.

Zone 1 : Bahamas (Îles), Canada, États-Unis, Japon, Suisse.

Zone 2 : Brésil, Chine, Hong Kong, Royaume-Uni, Russie, Singapour.

Zone 3 : Albanie, Allemagne, Andorre, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Cambodge, Chili, Chypre, Croatie, Danemark, Émirats Arabes Unis, Espagne, Estonie, Féroé (Îles), Finlande, Géorgie, Gibraltar, Grèce, Hongrie, Indonésie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine, Malaisie, Malte, Mexique, Moldavie, Monaco, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Saint Marin, Serbie-et-Monténégro, Slovaquie, Slovénie, Suède, Svalbard et Jan Mayen, Taiwan, Thaïlande, Ukraine, Vatican, Venezuela.

Zone 4 : Tous les pays non listés dans les zones 1, 2 et 3.

IMPORTANT

● Les cotisations ci-dessous sont présentées pour un niveau de remboursement à 100% des frais réels.

Vous avez la possibilité de réduire votre cotisation en choisissant un niveau de remboursement à 90% ou 80% des frais réels pour les garanties Médecine courante et Optique-Dentaire (*les garanties Hospitalisation restent toutefois couvertes à 100% des frais réels*).

● Mode de calcul de cotisations à 90% ou 80% des frais réels :

Calcul de cotisations à 90% des frais réels : cotisation correspondant à la formule sélectionnée x 0,9 (*sauf Hospitalisation seule*)

Calcul de cotisations à 80% des frais réels : cotisation correspondant à la formule sélectionnée x 0,8 (*sauf Hospitalisation seule*)

● Le montant de la cotisation familiale est déterminé par l'âge de la personne la plus âgée.

● La limite d'âge à l'adhésion pour cette garantie est de 70 ans inclus.

Vous bénéficiez dès l'adhésion de garanties viagères : vous êtes couvert aussi longtemps que vous le souhaitez.



EXEMPLES DE CALCUL DE COTISATION

- Alice (29 ans) s'expatrie aux États-Unis (zone 1). Elle choisit l'offre Extensio avec la formule Hospitalisation + Médecine courante. Pour ne pas avoir de reste à charge, elle opte pour la formule à 100% des frais réels. Sa cotisation trimestrielle s'élève à 705 €.
- Frédéric (36 ans), Lydia (34 ans) et Maxime (5 ans) vont vivre en Australie (zone 3). Frédéric souhaite une couverture complète pour sa famille. Il choisit l'offre Medium avec la formule Hospitalisation + Médecine courante + Optique-Dentaire. Pour réduire sa cotisation, il opte pour un remboursement à 90% des frais réels. Sa cotisation trimestrielle est de 845,10 € (soit 939 € x 0,9).
- Georges (62 ans) et Michèle (60 ans) passent une partie de leur retraite au Maroc (zone 4). En sélectionnant l'offre Medium avec la formule Hospitalisation seule, ils sont couverts en cas de pépin. La formule Hospitalisation seule est uniquement proposée à 100% des frais réels. Leur cotisation totale est de 360 € par trimestre (soit 159 € + 201 €).

Zone 1	ESSENTIELLE			MEDIUM			EXTENSO		
	Hospitalisation seule	Hospitalisation + Médecine courante	Hospitalisation + Médecine courante + Optique Dentaire	Hospitalisation seule	Hospitalisation + Médecine courante	Hospitalisation + Médecine courante + Optique Dentaire	Hospitalisation seule	Hospitalisation + Médecine courante	Hospitalisation + Médecine courante + Optique Dentaire
0-20 ans	ind. 93 €	ind. 306 €	ind. 369 €	ind. 111 €	ind. 384 €	ind. 459 €	ind. 141 €	ind. 474 €	ind. 570 €
21-25 ans	ind. 117 € fam. 303 €	ind. 390 € fam. 975 €	ind. 462 € fam. 1 179 €	ind. 141 € fam. 360 €	ind. 480 € fam. 1 191 €	ind. 573 € fam. 1 428 €	ind. 183 € fam. 453 €	ind. 597 € fam. 1 476 €	ind. 708 € fam. 1 782 €
26-30 ans	ind. 141 € fam. 336 €	ind. 459 € fam. 1 101 €	ind. 537 € fam. 1 326 €	ind. 165 € fam. 405 €	ind. 567 € fam. 1 335 €	ind. 672 € fam. 1 602 €	ind. 210 € fam. 507 €	ind. 705 € fam. 1 665 €	ind. 855 € fam. 1 998 €
31-35 ans	ind. 162 € fam. 369 €	ind. 513 € fam. 1 212 €	ind. 618 € fam. 1 458 €	ind. 192 € fam. 450 €	ind. 624 € fam. 1 464 €	ind. 747 € fam. 1 764 €	ind. 237 € fam. 561 €	ind. 771 € fam. 1 827 €	ind. 924 € fam. 2 202 €
36-40 ans	ind. 189 € fam. 441 €	ind. 603 € fam. 1 443 €	ind. 729 € fam. 1 737 €	ind. 222 € fam. 534 €	ind. 738 € fam. 1 740 €	ind. 888 € fam. 2 103 €	ind. 273 € fam. 666 €	ind. 921 € fam. 2 181 €	ind. 1 104 € fam. 2 622 €
41-45 ans	ind. 216 € fam. 513 €	ind. 693 € fam. 1 656 €	ind. 834 € fam. 2 001 €	ind. 255 € fam. 615 €	ind. 843 € fam. 2 010 €	ind. 1 014 € fam. 2 415 €	ind. 321 € fam. 765 €	ind. 1 047 € fam. 2 508 €	ind. 1 263 € fam. 3 012 €
46-50 ans	ind. 261 € fam. 570 €	ind. 846 € fam. 1 866 €	ind. 1 017 € fam. 2 247 €	ind. 315 € fam. 687 €	ind. 1 026 € fam. 2 250 €	ind. 1 239 € fam. 2 709 €	ind. 390 € fam. 861 €	ind. 1 275 € fam. 2 811 €	ind. 1 539 € fam. 3 381 €
51-55 ans	ind. 306 € fam. 627 €	ind. 999 € fam. 2 052 €	ind. 1 200 € fam. 2 472 €	ind. 366 € fam. 759 €	ind. 1 209 € fam. 2 478 €	ind. 1 458 € fam. 2 982 €	ind. 459 € fam. 948 €	ind. 1 509 € fam. 3 090 €	ind. 1 815 € fam. 3 729 €
56-60 ans	ind. 372 € fam. 771 €	ind. 1 218 € fam. 2 508 €	ind. 1 464 € fam. 3 024 €	ind. 450 € fam. 924 €	ind. 1 470 € fam. 3 027 €	ind. 1 779 € fam. 3 645 €	ind. 564 € fam. 1 158 €	ind. 1 845 € fam. 3 777 €	ind. 2 217 € fam. 4 545 €
61-65 ans	ind. 483 € fam. 915 €	ind. 1 551 € fam. 2 970 €	ind. 1 872 € fam. 3 573 €	ind. 570 € fam. 1 098 €	ind. 1 872 € fam. 3 573 €	ind. 2 262 € fam. 4 299 €	ind. 714 € fam. 1 371 €	ind. 2 334 € fam. 4 461 €	ind. 2 817 € fam. 5 379 €
66-70 ans	ind. 612 €	ind. 1 983 €	ind. 2 388 €	ind. 735 €	ind. 2 397 €	ind. 2 886 €	ind. 918 €	ind. 2 991 €	ind. 3 600 €
> 70 ans	ind. 759 €	ind. 2 463 €	ind. 2 970 €	ind. 912 €	ind. 2 970 €	ind. 3 573 €	ind. 1 140 €	ind. 3 702 €	ind. 4 461 €

Zone 2	ESSENTIELLE			MEDIUM			EXTENSO		
	Hospitalisation seule	Hospitalisation + Médecine courante	Hospitalisation + Médecine courante + Optique Dentaire	Hospitalisation seule	Hospitalisation + Médecine courante	Hospitalisation + Médecine courante + Optique Dentaire	Hospitalisation seule	Hospitalisation + Médecine courante	Hospitalisation + Médecine courante + Optique Dentaire
0-20 ans	ind. 66 €	ind. 201 €	ind. 240 €	ind. 75 €	ind. 252 €	ind. 303 €	ind. 93 €	ind. 303 €	ind. 378 €
21-25 ans	ind. 81 € fam. 180 €	ind. 249 € fam. 591 €	ind. 306 € fam. 723 €	ind. 93 € fam. 222 €	ind. 312 € fam. 723 €	ind. 378 € fam. 882 €	ind. 114 € fam. 282 €	ind. 378 € fam. 879 €	ind. 471 € fam. 1 101 €
26-30 ans	ind. 93 € fam. 228 €	ind. 291 € fam. 723 €	ind. 360 € fam. 882 €	ind. 105 € fam. 273 €	ind. 366 € fam. 879 €	ind. 450 € fam. 1 080 €	ind. 135 € fam. 336 €	ind. 444 € fam. 1 074 €	ind. 546 € fam. 1 341 €
31-35 ans	ind. 102 € fam. 255 €	ind. 324 € fam. 810 €	ind. 399 € fam. 996 €	ind. 126 € fam. 306 €	ind. 411 € fam. 990 €	ind. 492 € fam. 1 206 €	ind. 156 € fam. 381 €	ind. 504 € fam. 1 200 €	ind. 612 € fam. 1 503 €
36-40 ans	ind. 123 € fam. 282 €	ind. 387 € fam. 882 €	ind. 471 € fam. 1 083 €	ind. 147 € fam. 327 €	ind. 474 € fam. 1 074 €	ind. 579 € fam. 1 311 €	ind. 177 € fam. 411 €	ind. 576 € fam. 1 305 €	ind. 717 € fam. 1 635 €
41-45 ans	ind. 138 € fam. 303 €	ind. 438 € fam. 969 €	ind. 534 € fam. 1 188 €	ind. 168 € fam. 369 €	ind. 546 € fam. 1 179 €	ind. 654 € fam. 1 446 €	ind. 207 € fam. 453 €	ind. 654 € fam. 1 437 €	ind. 816 € fam. 1 797 €
46-50 ans	ind. 168 € fam. 357 €	ind. 534 € fam. 1 122 €	ind. 654 € fam. 1 383 €	ind. 207 € fam. 420 €	ind. 654 € fam. 1 362 €	ind. 798 € fam. 1 671 €	ind. 249 € fam. 525 €	ind. 798 € fam. 1 659 €	ind. 999 € fam. 2 082 €
51-55 ans	ind. 201 € fam. 387 €	ind. 633 € fam. 1 230 €	ind. 774 € fam. 1 503 €	ind. 234 € fam. 462 €	ind. 777 € fam. 1 491 €	ind. 945 € fam. 1 818 €	ind. 297 € fam. 576 €	ind. 942 € fam. 1 809 €	ind. 1 176 € fam. 2 277 €
56-60 ans	ind. 240 € fam. 471 €	ind. 774 € fam. 1 503 €	ind. 948 € fam. 1 845 €	ind. 294 € fam. 567 €	ind. 945 € fam. 1 818 €	ind. 1 155 € fam. 2 226 €	ind. 366 € fam. 702 €	ind. 1 152 € fam. 2 214 €	ind. 1 431 € fam. 2 772 €
61-65 ans	ind. 306 € fam. 591 €	ind. 978 € fam. 1 887 €	ind. 1 197 € fam. 2 310 €	ind. 369 € fam. 711 €	ind. 1 188 € fam. 2 280 €	ind. 1 458 € fam. 2 793 €	ind. 459 € fam. 882 €	ind. 1 449 € fam. 2 781 €	ind. 1 812 € fam. 3 483 €
66-70 ans	ind. 390 €	ind. 1 257 €	ind. 1 542 €	ind. 471 €	ind. 1 521 €	ind. 1 860 €	ind. 585 €	ind. 1 857 €	ind. 2 319 €
> 70 ans	ind. 486 €	ind. 1 557 €	ind. 1 902 €	ind. 585 €	ind. 1 878 €	ind. 2 298 €	ind. 723 €	ind. 2 289 €	ind. 2 874 €

Zone 3	ESSENTIELLE			MEDIUM			EXTENSO		
	Hospitalisation seule	Hospitalisation + Médecine courante	Hospitalisation + Médecine courante + Optique Dentaire	Hospitalisation seule	Hospitalisation + Médecine courante	Hospitalisation + Médecine courante + Optique Dentaire	Hospitalisation seule	Hospitalisation + Médecine courante	Hospitalisation + Médecine courante + Optique Dentaire
0-20 ans	ind. 48 €	ind. 144 €	ind. 171 €	ind. 54 €	ind. 183 €	ind. 219 €	ind. 66 €	ind. 219 €	ind. 273 €
21-25 ans	ind. 57 € fam. 129 €	ind. 177 € fam. 423 €	ind. 219 € fam. 516 €	ind. 66 € fam. 159 €	ind. 225 € fam. 519 €	ind. 273 € fam. 633 €	ind. 81 € fam. 201 €	ind. 273 € fam. 630 €	ind. 339 € fam. 789 €
26-30 ans	ind. 66 € fam. 162 €	ind. 207 € fam. 516 €	ind. 258 € fam. 630 €	ind. 75 € fam. 195 €	ind. 264 € fam. 630 €	ind. 324 € fam. 774 €	ind. 96 € fam. 240 €	ind. 321 € fam. 771 €	ind. 393 € fam. 960 €
31-35 ans	ind. 72 € fam. 183 €	ind. 231 € fam. 579 €	ind. 285 € fam. 711 €	ind. 90 € fam. 219 €	ind. 297 € fam. 711 €	ind. 354 € fam. 864 €	ind. 111 € fam. 273 €	ind. 363 € fam. 861 €	ind. 441 € fam. 1 077 €
36-40 ans	ind. 87 € fam. 201 €	ind. 276 € fam. 630 €	ind. 336 € fam. 774 €	ind. 105 € fam. 234 €	ind. 342 € fam. 771 €	ind. 417 € fam. 939 €	ind. 126 € fam. 294 €	ind. 414 € fam. 936 €	ind. 516 € fam. 1 170 €
41-45 ans	ind. 99 € fam. 216 €	ind. 312 € fam. 693 €	ind. 381 € fam. 849 €	ind. 120 € fam. 264 €	ind. 393 € fam. 846 €	ind. 471 € fam. 1 035 €	ind. 147 € fam. 324 €	ind. 471 € fam. 1 029 €	ind. 585 € fam. 1 287 €
46-50 ans	ind. 120 € fam. 255 €	ind. 381 € fam. 801 €	ind. 468 € fam. 987 €	ind. 147 € fam. 300 €	ind. 471 € fam. 975 €	ind. 573 € fam. 1 197 €	ind. 177 € fam. 375 €	ind. 573 € fam. 1 188 €	ind. 717 € fam. 1 491 €
51-55 ans	ind. 144 € fam. 276 €	ind. 453 € fam. 879 €	ind. 552 € fam. 1 074 €	ind. 168 € fam. 330 €	ind. 558 € fam. 1 068 €	ind. 678 € fam. 1 302 €	ind. 213 € fam. 411 €	ind. 675 € fam. 1 296 €	ind. 843 € fam. 1 629 €
56-60 ans	ind. 171 € fam. 336 €	ind. 552 € fam. 1 074 €	ind. 678 € fam. 1 317 €	ind. 210 € fam. 405 €	ind. 678 € fam. 1 302 €	ind. 828 € fam. 1 593 €	ind. 261 € fam. 501 €	ind. 825 € fam. 1 584 €	ind. 1 026 € fam. 1 983 €
61-65 ans	ind. 219 € fam. 423 €	ind. 699 € fam. 1 347 €	ind. 855 € fam. 1 650 €	ind. 264 € fam. 507 €	ind. 852 € fam. 1 632 €	ind. 1 044 € fam. 1 998 €	ind. 327 € fam. 630 €	ind. 1 038 € fam. 1 989 €	ind. 1 296 € fam. 2 490 €
66-70 ans	ind. 279 €	ind. 897 €	ind. 1 101 €	ind. 336 €	ind. 1 089 €	ind. 1 332 €	ind. 417 €	ind. 1 329 €	ind. 1 659 €
> 70 ans	ind. 348 €	ind. 1 113 €	ind. 1 359 €	ind. 417 €	ind. 1 344 €	ind. 1 644 €	ind. 516 €	ind. 1 638 €	ind. 2 055 €

Zone 4	ESSENTIELLE			MEDIUM			EXTENSO		
	Hospitalisation seule	Hospitalisation + Médecine courante	Hospitalisation + Médecine courante + Optique Dentaire	Hospitalisation seule	Hospitalisation + Médecine courante	Hospitalisation + Médecine courante + Optique Dentaire	Hospitalisation seule	Hospitalisation + Médecine courante	Hospitalisation + Médecine courante + Optique Dentaire
0-20 ans	ind. 36 €	ind. 102 €	ind. 126 €	ind. 45 €	ind. 141 €	ind. 171 €	ind. 51 €	ind. 168 €	ind. 210 €
21-25 ans	ind. 45 € fam. 105 €	ind. 129 € fam. 333 €	ind. 162 € fam. 414 €	ind. 54 € fam. 135 €	ind. 174 € fam. 429 €	ind. 216 € fam. 534 €	ind. 63 € fam. 165 €	ind. 201 € fam. 510 €	ind. 261 € fam. 660 €
26-30 ans	ind. 54 € fam. 120 €	ind. 150 € fam. 369 €	ind. 186 € fam. 465 €	ind. 63 € fam. 147 €	ind. 201 € fam. 477 €	ind. 243 € fam. 591 €	ind. 72 € fam. 183 €	ind. 237 € fam. 567 €	ind. 306 € fam. 732 €
31-35 ans	ind. 57 € fam. 132 €	ind. 171 € fam. 408 €	ind. 216 € fam. 513 €	ind. 69 € fam. 165 €	ind. 231 € fam. 531 €	ind. 279 € fam. 654 €	ind. 84 € fam. 204 €	ind. 264 € fam. 627 €	ind. 339 € fam. 813 €
36-40 ans	ind. 63 € fam. 153 €	ind. 198 € fam. 471 €	ind. 249 € fam. 591 €	ind. 78 € fam. 186 €	ind. 261 € fam. 603 €	ind. 324 € fam. 747 €	ind. 99 € fam. 234 €	ind. 312 € fam. 717 €	ind. 402 € fam. 936 €
41-45 ans	ind. 72 € fam. 171 €	ind. 228 € fam. 534 €	ind. 285 € fam. 663 €	ind. 87 € fam. 210 €	ind. 300 € fam. 681 €	ind. 369 € fam. 843 €	ind. 111 € fam. 261 €	ind. 351 € fam. 810 €	ind. 456 € fam. 1 050 €
46-50 ans	ind. 90 € fam. 198 €	ind. 282 € fam. 627 €	ind. 342 € fam. 783 €	ind. 111 € fam. 252 €	ind. 360 € fam. 798 €	ind. 447 € fam. 990 €	ind. 135 € fam. 312 €	ind. 426 € fam. 954 €	ind. 555 € fam. 1 233 €
51-55 ans	ind. 105 € fam. 222 €	ind. 324 € fam. 687 €	ind. 405 € fam. 855 €	ind. 132 € fam. 270 €	ind. 417 € fam. 876 €	ind. 519 € fam. 1 083 €	ind. 165 € fam. 339 €	ind. 495 € fam. 1 038 €	ind. 648 € fam. 1 350 €
56-60 ans	ind. 126 € fam. 267 €	ind. 396 € fam. 837 €	ind. 492 € fam. 1 044 €	ind. 159 € fam. 330 €	ind. 510 € fam. 1 068 €	ind. 630 € fam. 1 320 €	ind. 192 € fam. 411 €	ind. 603 € fam. 1 269 €	ind. 786 € fam. 1 647 €
61-65 ans	ind. 162 € fam. 315 €	ind. 501 € fam. 990 €	ind. 624 € fam. 1 230 €	ind. 201 € fam. 393 €	ind. 645 € fam. 1 254 €	ind. 795 € fam. 1 557 €	ind. 249 € fam. 489 €	ind. 756 € fam. 1 485 €	ind. 990 € fam. 1 944 €
66-70 ans	ind. 201 €	ind. 636 €	ind. 795 €	ind. 255 €	ind. 813 €	ind. 1 008 €	ind. 315 €	ind. 969 €	ind. 1 266 €
> 70 ans	ind. 252 €	ind. 792 €	ind. 987 €	ind. 318 €	ind. 1 005 €	ind. 1 245 €	ind. 390 €	ind. 1 191 €	ind. 1 557 €

2 Assistance rapatriement

En cas d'accident, de maladie ou de problèmes graves, cette garantie nous permet de vous venir en aide 24h/24 et 7j/7, sur simple appel téléphonique ou envoi de fax.

NATURE DES PRESTATIONS	NIVEAUX
En cas d'accident ou de maladie :	
Rapatriement médical ou transport sanitaire vers le centre hospitalier le mieux adapté ou vers le pays de nationalité (ou pays d'origine si différent)	oui
Frais de recherche et de secours	jusqu'à 5 000 € par personne, jusqu'à 15 000 € par événement
Retour de l'assuré après consolidation dans le pays d'expatriation	billet aller simple en avion classe économique ou train 1 ^{ère} classe
Avance de frais médicaux en cas d'hospitalisation dans le pays d'expatriation*	jusqu'à 15 000 € d'avance
Présence d'un membre de la famille auprès de l'assuré hospitalisé plus de 6 jours s'il était seul sur place	billet A/R en avion classe économique ou train 1 ^{ère} classe et 80 €/nuit pendant 10 nuits
Recherche et envoi de médicaments introuvables sur place	oui
Rapatriement des autres bénéficiaires en cas de rapatriement sanitaire de l'assuré	billet aller simple en avion classe économique ou train 1 ^{ère} classe
Accompagnement des enfants	billet A/R en avion classe économique ou train 1 ^{ère} classe
En cas de décès de l'assuré :	
Rapatriement du corps ou des cendres jusqu'au domicile	oui
Prise en charge du cercueil de transport en cas de rapatriement aérien du corps	jusqu'à 1 500 €
Présence d'un proche auprès du défunt en cas d'inhumation sur place si l'assuré décédé était seul à être expatrié	billet A/R en avion classe économique ou train 1 ^{ère} classe et 50 €/nuit pendant 4 nuits
Rapatriement des autres bénéficiaires : les membres de la famille, conjoint et enfant(s), vivant avec l'assuré	billet aller simple en avion classe économique ou train 1 ^{ère} classe
En cas de perte ou vol de papiers d'identité, bagages ou titre de transport :	
Avance de fonds à l'étranger	jusqu'à 1 500 €
Avance d'un nouveau billet à l'étranger	billet aller simple en avion classe économique ou train 1 ^{ère} classe
Transmission de messages urgents	oui
En cas d'infraction involontaire à la législation d'un pays :	
Honoraires d'avocat à l'étranger	jusqu'à 1 500 € par événement
Avance de caution pénale à l'étranger	jusqu'à 15 000 € par événement
En cas de décès ou d'hospitalisation d'un membre de la famille :	
Retour anticipé en cas de décès d'un membre de la famille dans le pays de nationalité	billet A/R en avion classe économique ou train 1 ^{ère} classe
Retour anticipé en cas d'hospitalisation supérieure à 5 jours d'un membre de la famille dans le pays de nationalité	billet A/R en avion classe économique ou train 1 ^{ère} classe
En cas de difficulté de compréhension de la langue :	
Traduction de documents légaux ou administratifs	jusqu'à 500 € par année d'assurance

* si aucune souscription en parallèle d'une formule de la garantie frais de santé.

Cotisations trimestrielles TTC 2012 en euros pour toute date d'effet jusqu'au 16/12/2012

La limite d'âge à l'adhésion pour cette garantie est de 70 ans inclus	Europe et pays méditerranéens	Monde entier
Individuel	45 €	75 €
Famille	93 €	168 €

Europe et pays méditerranéens : Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Égypte, Espagne, Estonie, Féroé (Îles), Finlande, France métropolitaine, Géorgie, Gibraltar, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Lettonie, Liban, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine, Malte, Maroc, Moldavie, Monaco, Norvège, Palestine, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Saint Marin, Serbie-et-Monténégro, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Svalbard et Jan Mayen, Syrie, Tunisie, Turquie, Ukraine, Vatican.

3 Responsabilité civile vie privée et assistance juridique

La garantie responsabilité civile couvre les conséquences financières des dommages dont vous seriez reconnu responsable au cours de la vie privée uniquement. Cependant, le trajet aller et retour entre le domicile et le lieu de travail est couvert. Vos enfants sont également assurés dans le cadre de leurs activités extrascolaires.

Cette garantie s'exerce lorsque la responsabilité d'un dommage causé à autrui [voir définition](#) pendant la durée du voyage et du séjour à l'étranger vous incombe ainsi qu'à toute personne pour laquelle vous devez répondre.

Un service d'informations juridiques, pratiques et administratives est associé à la garantie responsabilité civile vie privée.

Remarque

La garantie responsabilité civile vie privée et assistance juridique doit être sélectionnée en complément d'une autre garantie du contrat.

NATURE DES PRESTATIONS	NIVEAUX
En cas de dommages causés à autrui :	
Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs	jusqu'à 7 500 000 € par sinistre et par année d'assurance
dont :	
Faute inexcusable voir définition	jusqu'à 300 000 € par victime jusqu'à 1 500 000 € par année d'assurance
Dommages matériels et immatériels consécutifs	jusqu'à 750 000 € par sinistre et par année d'assurance franchise voir définition de 150 € par sinistre
Dommages (y compris incendie, explosion et dégât des eaux aux bâtiments pris en location ou empruntés par l'assuré pour l'organisation de cérémonies familiales)	jusqu'à 150 000 € par sinistre et par année d'assurance franchise de 150 € par sinistre
En cas de question/problème juridique :	
Service d'informations juridiques, administratives et pratiques	entretiens téléphoniques ou échanges d'e-mails
Assistance juridique en cas de litige (défense pénale et recours)	jusqu'à 16 000 € par litige et par année d'assurance

DÉFINITIONS

- **Autrui** : toute personne n'ayant pas la qualité d'assuré, les personnes assumant à titre occasionnel et gratuit la garde des enfants de l'assuré ou celle de ses animaux et les employés au service de l'assuré.
- **Faute inexcusable** : faute exceptionnellement grave, sans volonté manifeste de nuire à un tiers.
- **Franchise** : somme, qui dans le règlement d'un sinistre, reste à votre charge.

● Cotisations trimestrielles TTC 2012 en euros par contrat pour toute date d'effet jusqu'au 16/12/2012

La limite d'âge à l'adhésion pour cette garantie est de 64 ans inclus	Monde entier hors USA/Canada	Monde entier
Par contrat :	42 €	54 €

Le montant de la cotisation pour la garantie responsabilité civile et assistance juridique n'est fonction que du ou des pays de destination.

La cotisation est unique par contrat pour toutes les personnes assurées.

4 Capital décès et perte totale et irréversible d'autonomie

Cette garantie prévoit en cas de décès par maladie le versement d'un capital au(x) bénéficiaire(s) que vous désignez lors de votre adhésion. Le montant du capital versé est doublé si le décès résulte d'un accident.

Par ailleurs, le capital est intégralement versé en cas de perte totale et irréversible d'autonomie *voir définition*.

Remarque

Nous intervenons après participation de votre régime de base (Sécurité sociale française ou CFE).

Le montant du capital décès par maladie peut être fixé librement entre 20 000 € et 400 000 €.

La cotisation se calcule selon la règle détaillée ci-après :

EXEMPLE DE CALCUL DE LA COTISATION

Pour la sélection d'un capital décès d'un montant de 122 000 €, une personne âgée de 37 ans cotisera à hauteur de : $(122\,000\text{ €}/20\,000\text{ €}) \times 18\text{ €} = 109,80\text{ €}$ par trimestre.

La règle de calcul est la suivante :

$(\text{Capital décès souhaité}/20\,000\text{ €}) \times \text{Cotisation correspondant à } 20\,000\text{ € dans sa tranche d'âge.}$

Cotisations trimestrielles TTC 2012 en euros par personne assurée pour toute date d'effet jusqu'au 16/12/2012

La limite d'âge à l'adhésion pour cette garantie est de 64 ans inclus	18 à 30 ans	31 à 35 ans	36 à 40 ans	41 à 45 ans	46 à 50 ans	51 à 55 ans	56 à 60 ans	61 à 64 ans
Capital décès minimum : 20 000 €*	12 €	15 €	18 €	24,75 €	36 €	48 €	69 €	105,75 €
Capital décès maximum : 400 000 €*	240 €	300 €	360 €	495 €	720 €	960 €	1 380 €	2 215 €

* doublé si décès par accident

Remarque

Selon le montant du capital décès choisi, vous aurez à répondre aux formalités médicales suivantes :

- capital décès de 20 000 à 150 000 € : Profil de santé,
- capital décès de 150 001 à 250 000 € : Profil de santé + rapport médical** à faire compléter,
- capital décès de 250 001 à 400 000 € : Profil de santé + rapport médical** à faire compléter, électrocardiogramme, analyses de sang et d'urines (nous consulter).

** remboursé par APRIL International pour les moins de 60 ans

Les sommes versées au titre de la garantie décès sont exonérées de droits de succession sous réserve des dispositions en vigueur.

DÉFINITION

- **Perte totale et irréversible d'autonomie** : inaptitude totale et irrémédiable médicalement constatée de l'assuré à tout travail ou occupation pouvant lui procurer gain ou profit et nécessitant l'assistance d'une tierce personne pour accomplir les actes de la vie ordinaire.

5 Indemnisation arrêt de travail pour raison médicale

Les garanties indemnités journalières et rente d'invalidité vous protègent des conséquences sur vos revenus d'une maladie ou d'un accident. La sélection de ces garanties assure le maintien du paiement d'une partie du salaire pendant une période déterminée.

La sélection de cette garantie implique la sélection préalable d'un capital décès. Le choix du niveau de l'indemnité journalière (entre 20 € et 200 €) est libre à condition de respecter les règles suivantes :

- **L'équivalent mensuel de l'indemnité journalière ne doit pas dépasser 70% du salaire brut mensuel,**
- **le montant de l'indemnité journalière sélectionnée est fonction du capital décès sélectionné ; exemple : pour 20 € d'indemnités journalières, le capital sélectionné doit être au minimum de 20 000 €.**

Nous intervenons après participation de votre régime de base (Sécurité sociale française ou CFE).

Vous devez pouvoir justifier d'une activité professionnelle rémunérée en cas d'arrêt de travail.

Indemnités journalières :

Les indemnités journalières peuvent être versées à compter du 31^{ème} jour ou du 61^{ème} jour selon l'option choisie et pour une durée maximale de 3 ans. Le nombre de jours d'indemnisation retenu pour un mois est systématiquement de 30 jours. La sélection de la garantie indemnités journalières vous fait bénéficier dès le 31^{ème} jour ou le 61^{ème} jour de la garantie exonération : en cas de difficultés financières dues à un arrêt de travail ouvrant droit normalement aux indemnités journalières, vous restez couvert gratuitement pour l'ensemble de votre régime de prévoyance. Cette garantie cesse à 65 ans.

Rente d'invalidité :

La rente d'invalidité viagère vous protège en cas d'invalidité liée à une pathologie. L'indemnité journalière se convertit en une rente annuelle après 3 ans maximum de bénéfice de celle-ci. La rente est versée dès la consolidation et ceci jusqu'à la retraite

● Cotisations trimestrielles TTC 2012 en euros par personne assurée pour toute date d'effet jusqu'au 16/12/2012

La limite d'âge à l'adhésion pour cette garantie est de 64 ans inclus	20 € d'indemnités journalières avec une franchise de 30 jours	20 € d'indemnités journalières avec une franchise de 60 jours
Capital décès minimum à sélectionner <i>soit I.J. choisie x 1 000</i>	20 000 €	20 000 €
Rente annuelle maximale <i>soit I.J. choisie x 360</i>	7 200 €	7 200 €
de 18 à 30 ans	36 €	31,50 €
de 31 à 35 ans	38,25 €	33 €
de 36 à 40 ans	49,50 €	44,25 €
de 41 à 45 ans	66 €	57,75 €
de 46 à 50 ans	101,25 €	88,50 €
de 51 à 55 ans	117 €	101,25 €
de 56 à 60 ans	135,75 €	116,25 €
de 61 à 64 ans	155,25 €	134,25 €

Calcul : par exemple, une personne de 40 ans voulant 62 € d'I.J. avec 30 jours de franchise devra s'acquitter de $(62 \text{ €}/20 \text{ €}) \times 49,50 \text{ €} = 153,45 \text{ €}$ par trimestre.

Remarque :

Selon les montants de l'indemnité journalière/la rente d'invalidité choisis, vous aurez à répondre aux formalités médicales suivantes :

- de 20 à 80 € d'indemnité journalière : Profil de santé,
- de 81 à 100 € : Profil de santé + rapport médical* à faire compléter,
- de 101 à 200 € : Profil de santé + rapport médical* à faire compléter + électrocardiogramme + analyses de sang et d'urines (nous consulter).

* remboursé par APRIL International

Comment pouvons-nous vous aider ?

Quelques exemples pour mieux comprendre vos garanties...



Vous venez d'arriver à Berlin et êtes à la recherche d'un logement. Vous avez trouvé un appartement bien situé. Cependant, le bail est en allemand et vous ne maîtrisez pas les termes juridiques dans cette langue.

→ Avec la **garantie assistance**, sur simple demande de votre part, nous prenons en charge la traduction de votre bail pour faciliter vos démarches.

Vous profitez de votre expatriation en Australie pour vous initier au surf. Au cours de votre 1^{ère} leçon, vous vous cassez la clavicule.

→ Avec la **garantie frais de santé**, vous êtes évacué d'urgence vers le centre hospitalier le plus proche où vous recevez les examens et soins nécessaires à votre rétablissement.



Vous êtes invité avec votre famille à déjeuner chez votre collègue dans la banlieue de New-York. L'un de vos enfants endommage son écran de télévision.

→ Avec la **garantie responsabilité civile vie privée**, votre collègue reçoit une indemnisation pour le remplacement de son écran de télévision et votre budget n'est pas affecté par cette dépense.

Vous êtes expatrié à Singapour depuis plusieurs années, votre visa arrive bientôt à terme.

→ Avec la **garantie assistance juridique**, notre équipe vous renseigne sur les formalités à accomplir pour le renouvellement de votre visa.



Fonctionnement du contrat

Informations pratiques avant de souscrire

À QUI S'ADRESSE LE CONTRAT ?

Peut être couverte par le contrat toute personne expatriée âgée de 0 à 70 ans inclus et n'habitant pas en France ou dans les D.R.O.M., affiliée à la CFE ou à la Sécurité sociale française (ou régime équivalent français). La limite d'âge à l'adhésion est de 64 ans inclus pour les garanties responsabilité civile vie privée et assistance juridique, capital décès/perde d'autonomie et indemnisation arrêt de travail pour raison médicale. Pour toute adhésion à partir de 60 ans, une visite médicale à vos frais est obligatoire et un rapport médical fourni sur demande par APRIL International doit être complété.

L'adhésion s'établit à titre individuel ou familial (sauf garanties capital décès/perde d'autonomie et indemnisation arrêt de travail pour raison médicale qui ne s'établissent qu'à titre individuel). Le Profil de santé joint n'est pas à compléter si seules les garanties assistance rapatriement et responsabilité civile vie privée et assistance juridique sont sélectionnées.

DANS QUELS PAYS SUIS-JE COUVERT ?

Pour la garantie frais de santé :

En zone tarifaire 1 : les garanties sont acquises à l'année dans le monde entier (y compris dans votre pays de nationalité).

En zone tarifaire 2 : les garanties sont acquises à l'année dans les pays des zones 2, 3 et 4 (y compris dans votre pays de nationalité s'il se situe en zones 2, 3 ou 4). Les garanties sont également acquises lors de séjours temporaires de moins de 90 jours consécutifs en zone 1 (y compris dans votre pays de nationalité si celui-ci se trouve dans cette zone).

En zone tarifaire 3 : les garanties sont acquises à l'année dans les pays des zones 3 et 4 (y compris dans votre pays de nationalité s'il se situe en zones 3 ou 4). Les garanties sont également acquises lors de séjours temporaires de moins de 90 jours consécutifs en zones 1 et 2 (y compris dans votre pays de nationalité si celui-ci se trouve dans l'une de ces zones).

En zone tarifaire 4 : les garanties sont acquises à l'année dans les pays de la zone 4 (y compris dans votre pays de nationalité s'il se situe en zone 4). Les garanties sont également acquises lors de séjours temporaires de moins de 90 jours consécutifs en zones 1, 2 et 3 (y compris dans votre pays de nationalité si celui-ci se trouve dans l'une de ces zones).

Pour la garantie assistance rapatriement :

En zone Europe et pays méditerranéens : les garanties sont acquises à l'année dans cette zone (y compris dans votre pays de nationalité s'il se situe dans cette zone). Les garanties sont également acquises lors de séjours temporaires de moins de 90 jours consécutifs dans le reste du monde (y compris dans votre pays de nationalité).

En zone Monde entier : les garanties sont acquises à l'année dans le monde entier (y compris dans votre pays de nationalité).

En cas de rapatriement décidé par APRIL International Assistance hors de la zone tarifaire choisie, la garantie frais de santé reste acquise si elle a été sélectionnée.

Pour la garantie responsabilité civile vie privée et assistance juridique :

Zone Monde entier hors USA/CANADA : les garanties sont acquises à l'année dans le monde entier hors USA/Canada et hors de votre pays de nationalité. Les garanties sont également acquises lors de séjours temporaires de moins de 90 jours consécutifs aux USA, au Canada ainsi que dans votre pays de nationalité.

Zone Monde entier : les garanties sont acquises à l'année dans le monde entier hors de votre pays de nationalité. Les garanties sont également acquises lors de séjours temporaires de moins de 90 jours consécutifs dans votre pays de nationalité.

Pour les garanties capital décès, perte totale et irréversible d'autonomie et indemnisation arrêt de travail pour raison médicale :

Les garanties sont acquises dans votre pays d'expatriation et lors de séjours temporaires de moins de 90 jours consécutifs en dehors de votre pays d'expatriation.

Remarque :

En fonction d'événements qui pourraient s'y dérouler, la couverture pour certains pays est soumise à l'acceptation préalable d'APRIL International.

La liste complète des pays exclus est disponible sur www.april-international.fr ou sur simple demande au + 33 (0)1 73 02 93 93. Cette liste de pays exclus est susceptible de varier.

Fonctionnement du contrat (suite)

Informations pratiques avant de souscrire

À PARTIR DE QUAND SUIS-JE COUVERT ?

Les garanties prennent effet, au plus tôt, le 16 du mois ou le 1^{er} du mois suivant la réception de votre Demande d'adhésion complétée, du paiement de la cotisation, des documents complémentaires éventuellement demandés et sous réserve de notre acceptation médicale.

JUSQU'À QUAND SUIS-JE COUVERT ?

L'adhésion est conclue pour une durée minimale d'un an (sauf stipulation contraire) et peut être dénoncée à chaque échéance annuelle avec un préavis de deux mois. Sinon, elle est reconduite automatiquement.

Les garanties cessent automatiquement :

- lorsque la limite d'âge est atteinte :
 - **21 ans** pour les enfants à charge pour la garantie frais de santé (26 ans s'ils poursuivent des études) et **31 ans** pour la garantie assistance rapatriement ;
 - **65 ans** pour les garanties responsabilité civile vie privée et assistance juridique, capital décès/perce d'autonomie et indemnisation arrêt de travail pour raison médicale ;
 - **71 ans** pour la garantie assistance rapatriement ;
- en cas de non paiement,
- lorsque vous n'êtes plus expatrié, sur présentation d'un document officiel en attestant ;
- pour les garanties frais de santé, capital décès/perce d'autonomie et indemnisation arrêt de travail pour raison médicale, lorsque vous n'êtes plus affilié à la CFE ou ayant-droit à la Sécurité sociale française (ou régime équivalent français), si vous avez sélectionné l'une de ces garanties.

COMMENT ADHÉRER ?

- 1** Complétez et signez la Demande d'adhésion ci-jointe.
- 2** L'assuré principal, son conjoint assuré et ses enfants majeurs assurés doivent compléter et signer le Profil de santé (sauf en cas de sélection des seules garanties assistance rapatriement et responsabilité civile vie privée et assistance juridique).
- 3** Joindre à la Demande d'adhésion et au Profil de santé le règlement correspondant à la 1^{ère} cotisation :
 - par chèque en € à l'ordre d'APRIL International Expat *ou*
 - indiquer vos coordonnées de carte bancaire sur la Demande d'adhésion *ou*
 - effectuer le 1^{er} virement (inclure une copie de l'ordre de virement) *ou*
 - compléter l'autorisation de prélèvement présente dans la Demande d'adhésion et joignez à votre envoi un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) ou de Caisse d'Épargne (RICE).
- 4** Envoyez votre dossier à : APRIL International Expat - Service Adhésions Individuelles - 110, avenue de la République CS 51108 - 75127 Paris Cedex 11 - FRANCE.
 Pour faciliter votre adhésion à la Caisse des Français de l'Étranger, APRIL International Expat vous propose de compléter votre bulletin d'affiliation CFE. Téléchargez le bulletin d'affiliation correspondant à votre statut à partir du site www.april-international.fr, rubrique « Nos solutions ».
 Retournez à APRIL International Expat votre dossier d'adhésion Rubelles + accompagné du bulletin d'affiliation CFE.
- 5** Votre demande d'adhésion Rubelles + est traitée sous 24h et vous recevez ensuite votre certificat d'adhésion valant attestation d'assurance, vos conditions générales détaillant le fonctionnement de votre contrat et votre carte d'assuré reprenant les numéros d'urgence à composer notamment en cas de besoin d'assistance ou avant une hospitalisation.

Vous pouvez également souscrire votre contrat en ligne, vous recevrez alors dans les minutes qui suivent votre attestation d'assurance par e-mail.

Des services associés à vos garanties

pour améliorer votre quotidien !



ELLE COMPORTE LES NUMÉROS D'URGENCE, JOIGNABLES 24H/24 ET 7J/7, POUR :

- bénéficier d'une prise en charge sans avance de frais en cas d'hospitalisation (si vous êtes adhérent à la CFE),
- déclencher les services d'assistance en cas d'urgence,
- accéder au service de soutien psychologique.

Elle facilite notamment votre admission dans un établissement de soins, en cas d'hospitalisation urgente. Afin de simplifier vos démarches, cette carte reprend vos nom, prénom(s) et numéro de contrat.



... EN LIGNE

Si vous êtes **assuré**, vous pouvez consulter :

- vos décomptes de remboursement, vos garanties et conditions générales,
- vos coordonnées personnelles et bancaires.

Si vous êtes **adhérent**, vous pouvez :

- consulter vos cotisations, votre mode de règlement et les coordonnées de votre assureur-conseil,
- payer vos cotisations en ligne par carte bancaire.



Si vous êtes adhérent à la CFE et que vous êtes hospitalisé (hospitalisation de jour ou hospitalisation de plus de 24h), vous pouvez bénéficier de la prise en charge de vos frais d'hospitalisation : nous nous mettons directement en contact avec l'hôpital et réglons votre facture pour vous éviter d'avancer les frais, sous réserve d'acceptation médicale.



Après votre adhésion, notre service Suivi Client est à votre disposition pour toute évolution relative à votre contrat.

Vous pouvez :

- adapter le niveau de vos garanties à vos besoins tout au long de la vie de votre contrat,
- ajouter un ayant droit,
- souscrire de nouvelles options,
- signaler une nouvelle adresse ou de nouvelles coordonnées bancaires,
- apporter toute autre modification à votre couverture.

Pour le suivi de votre contrat, vous pouvez contacter notre équipe : Tél : +33 (0)1 73 02 93 93
E-mail : suivi.client@aprilmobilite.com

SERVICE DE TÉLÉTRANSMISSION

Si vous êtes affilié à la Sécurité sociale française, vous pouvez bénéficier du service de télétransmission qui vous dispense de nous transmettre les décomptes de remboursements reçus de votre CPAM. En effet, vos décomptes nous sont directement adressés par votre CPAM.

Si vous êtes adhérent à la CFE, vous bénéficiez des services du guichet unique de gestion : les décomptes de la CFE nous sont directement adressés.



APRIL INTERNATIONAL S'ENGAGE

Pour participer à la préservation de l'environnement et pour améliorer le quotidien des populations défavorisées dans le monde, APRIL International s'engage aux côtés de la Fondation pour la Nature et l'Homme et de l'association Handicap International.

Vous pouvez, vous-aussi, faire un don à l'une de ces associations en choisissant dès maintenant de verser tous les ans la somme de 5, 8 ou 12 € avec votre cotisation.

APRIL, changer l'image de l'assurance

À sa création en 1988, APRIL a pris l'engagement de changer l'image de l'assurance en plaçant le client au cœur de son organisation.

Aujourd'hui, ce sont plus de 3 millions d'assurés qui confient chaque jour la protection de leur famille et de leurs biens aux 3 750 collaborateurs et 50 sociétés du groupe.

APRIL a su gagner leur confiance en leur proposant des contrats qui respectent un juste équilibre entre le prix, le niveau de protection et le service associé et a ainsi démontré que l'assurance n'est plus ce qu'elle était.



APRIL International, spécialiste de l'assurance internationale depuis plus de 35 ans

Nos engagements

- Une haute qualité de gestion : nous traitons les souscriptions en 24h et vos demandes de remboursements en 48h
- Des équipes multilingues à votre disposition
- Des contrats clairs, lisibles, assortis de nombreux services

À chaque situation d'expatriation sa solution d'assurance internationale

Que vous soyez étudiant, stagiaire, à la recherche d'un programme vacances-travail, salarié ou retraité, que vous partiez seul ou en famille, APRIL International vous accompagne durant votre expérience internationale avec une **gamme complète et modulable de solutions d'assurance**, adaptées à chaque profil d'expatrié et à chaque budget.

CONTACTEZ VOTRE ASSUREUR-CONSEIL

SFVA
155 RUE DE LA POMPE
75016 PARIS
Tél : 01 47 27 31 81 Fax: 01 47 27 31 83
E-mail: ddl@sfva.fr
<http://www.sfva.fr>
I53971

april international | expat

APRIL INTERNATIONAL EXPAT UNE SOCIÉTÉ APRIL

Siège social :

110, avenue de la République - CS 51108 - 75127 Paris Cedex 11 - FRANCE

Tél. : +33 (0)1 73 02 93 93 - Fax : +33 (0)1 73 02 93 90

E-mail : info@aprilmobilite.com - www.april-international.fr

S.A. au capital de 200 000 € - RCS Paris 309 707 727
Intermédiaire en assurances - Immatriculée à l'ORIAS sous le n°07 008 000 (www.orias.fr)
Autorité de Contrôle Prudentiel - 61, rue Taitbout - 75436 Paris Cedex 09 - FRANCE.



L'assurance n'est plus **ce qu'elle était.**

[LA MOBILITÉ]
PARTICULIERS

Rubelles +

Demande d'adhésion 2012

APRIL International s'engage avec
la Fondation pour la Nature et l'Homme
et l'association Handicap International


IMPRIM'VERT®

Imprimé avec des encres végétales sur papier recyclé


april
international

L'assurance n'est plus ce qu'elle était.

Demande d'adhésion Rubelles +

MERCI D'ÉCRIRE EN MAJUSCULES

n° assureur-conseil :

ASSURÉ(S) Identité de la personne/des personnes à assurer

Civilité de l'**assuré principal** : Madame Mademoiselle Monsieur

Nom de l'**assuré principal** :

Prénoms de l'**assuré principal** :

Date de naissance :

Pays de nationalité :

Pays de résidence principale à l'étranger :

Profession précise :

Numéro de Sécurité sociale/CFE : Clé :

E-mail :

(cet e-mail est nécessaire pour bénéficier d'informations relatives à vos remboursements)

Civilité du **conjoint** : Madame Mademoiselle Monsieur

Nom du **conjoint** :

Prénoms du **conjoint** :

Date de naissance :

Pays de nationalité :

Pays de résidence principale à l'étranger :

Profession précise :

Numéro de Sécurité sociale/CFE : Clé :

Nom du **1^{er} enfant** à charge :

Prénoms du **1^{er} enfant** à charge :

Date de naissance : Sexe : Masculin Féminin

Numéro de Sécurité sociale/CFE : Clé :

Nom du **2^{ème} enfant** à charge :

Prénoms du **2^{ème} enfant** à charge :

Date de naissance : Sexe : Masculin Féminin

Numéro de Sécurité sociale/CFE : Clé :

Nom du **3^{ème} enfant** à charge :

Prénoms du **3^{ème} enfant** à charge :

Date de naissance : Sexe : Masculin Féminin

Numéro de Sécurité sociale/CFE : Clé :

Si l'assuré a plus de 3 enfants à charge, faire une photocopie de la page 2 et la compléter.

ASSURÉ PRINCIPAL Adresse de correspondance souhaitée

Adresse :

Code postal : Ville :

État/Région/Land/Comté :

Pays :

Téléphone : / / / / / *en dehors de France*

2 Votre correspondance (attestation d'assurance, conditions générales, décomptes de remboursements...) vous sera adressée par e-mail. Si vous souhaitez également la recevoir sous format papier, merci de cocher la case ci-après :

Votre carte d'assuré vous sera envoyée par courrier.

ADHÉRENT = L'assuré principal est le payeur de la cotisation (dans ce cas, il est inutile de renseigner l'adresse ci-dessous)
PAYEUR DE LA COTISATION Le payeur de la cotisation est différent de l'assuré principal

3 **Particulier** **Entreprise** Raison sociale :

Civilité : Madame Mademoiselle Monsieur

Nom :

Prénoms :

Adresse :

Code postal : Ville :

État/Région/Land/Comté :

Pays :

Téléphone : / / / / / *en dehors de France*

E-mail :

(cet e-mail est nécessaire pour bénéficier d'informations relatives à la vie de votre contrat)

Nous vous invitons à vous rendre sur votre espace assuré accessible à partir du site www.april-international.fr (Espace Particulier) pour modifier ou compléter vos coordonnées, durant la vie de votre contrat.

CHOIX DES GARANTIES ET NIVEAUX DE GARANTIES

4.1 / Garantie frais de santé complémentaire à la CFE/Sécurité sociale française (ou régime équivalent français)

Couverture : Complément CFE Complément Sécurité sociale française

Attention : si vous souhaitez une couverture en complément de la Sécurité sociale française, veuillez nous adresser une photocopie de votre attestation de Sécurité sociale en cours de validité afin que le contrat entre en vigueur.

Adhésion : individuelle famille (le montant de la cotisation famille est déterminé par l'âge de la personne la plus âgée)

Zone de couverture : zone 1 zone 2 zone 3 zone 4

Offre : Essentielle Medium Extenso

Garanties souhaitées : Hospitalisation seule Hospitalisation + Médecine courante
 Hospitalisation + Médecine courante + Optique-Dentaire

Niveau de remboursement souhaité* : 80% des frais réels 90% des frais réels 100% des frais réels

* la garantie Hospitalisation seule n'est proposée qu'à 100% des frais réels

Cotisation trimestrielle TTC : , € **A**

Mode de remboursement souhaité pour les frais de santé :

- par chèque en euros
- par virement sur un compte en France (joindre un RIB à la demande d'adhésion)
- par virement sur un compte aux Etats-Unis (joindre à la demande d'adhésion un RIB international avec n°IBAN, code SWIFT, domiciliation de la banque, numéro routing - ABA)
- par virement sur un compte dans un autre pays (joindre à la demande d'adhésion un RIB international avec n°IBAN, code SWIFT et domiciliation de la banque)

Des frais bancaires sont retenus pour tout virement supérieur à la contre-valeur de 75 €. Les frais bancaires sont partagés pour tous les virements (quel que soit le montant) effectués au sein de la zone euro.

CHOIX DES GARANTIES ET NIVEAUX DE GARANTIES (SUITE)

4.2 / Garantie assistance rapatriement

Adhésion : individuelle famille

Zone de couverture : Europe et pays méditerranéens Monde entier

Cotisation trimestrielle TTC : € **B**

4.3 / Garantie responsabilité civile vie privée et assistance juridique [garantie devant être sélectionnée en complément d'une autre garantie du contrat]

• COTISATION UNIQUE PAR CONTRAT

Zone de couverture : Monde entier hors USA/CANADA Monde entier

Cotisation trimestrielle TTC : € **C**

4.4 / Garantie capital décès et perte totale et irréversible d'autonomie complémentaire à la CFE/Sécurité sociale française

• ADHÉSION INDIVIDUELLE UNIQUEMENT

Selon le montant du capital décès choisi, des formalités médicales sont à prévoir. Merci de vous reporter à la page 18 du dépliant.

Assuré principal

Montant du capital souhaité (entre 20 000 € et 400 000 €) : € (capital doublé en cas de décès par accident)

Cotisation trimestrielle TTC : , € **D**

Conjoint

Montant du capital souhaité (entre 20 000 € et 400 000 €) : € (capital doublé en cas de décès par accident)

Cotisation trimestrielle TTC : , € **E**

Désignation des bénéficiaires

Assuré principal : Je désigne comme bénéficiaire(s) en cas de décès :

Mon conjoint survivant non séparé de corps judiciairement au moment de l'exigibilité du capital, à défaut mes enfants par parts égales nés ou à naître, vivants ou représentés, à défaut mes ascendants par parts égales, à défaut mes héritiers.

Autre bénéficiaire : Nom : Prénoms :

Date de naissance : / / Lieu de naissance :

Conjoint : Je désigne comme bénéficiaire(s) en cas de décès :

Mon conjoint survivant non séparé de corps judiciairement au moment de l'exigibilité du capital, à défaut mes enfants par parts égales nés ou à naître, vivants ou représentés, à défaut mes ascendants par parts égales, à défaut mes héritiers.

Autre bénéficiaire : Nom : Prénoms :

Date de naissance : / / Lieu de naissance :

4.5 / Garantie indemnisation arrêt de travail pour raison médicale complémentaire à la CFE/Sécurité sociale française

[garantie devant être sélectionnée avec la garantie capital décès et perte totale et irréversible d'autonomie ; le montant des indemnités journalières est fonction du montant du capital décès sélectionné → exemple : pour 20 € d'indemnités journalières, le capital décès sélectionné doit au minimum être de 20 000 €]

• ADHÉSION INDIVIDUELLE UNIQUEMENT

Selon le montant des indemnités journalières choisi, des formalités médicales sont à prévoir. Merci de vous reporter à la page 19 du dépliant.

Assuré principal

Salaire annuel brut* : €

Indemnités journalières souhaitées (entre 20 € et 200 €) : €

Franchise souhaitée : 30 jours 60 jours

Capital décès correspondant : €

Cotisation trimestrielle TTC : , € **F**

Conjoint

Salaire annuel brut* : €

Indemnités journalières souhaitées (entre 20 € et 200 €) : €

Franchise souhaitée : 30 jours 60 jours

Capital décès correspondant : €

Cotisation trimestrielle TTC : , € **G**

*champs obligatoires

5

Choix de la date d'effet : / / **2012** (le 1^{er} ou le 16 du mois uniquement)

(sous réserve d'acceptation du dossier et au plus tôt le 16 du mois ou le 1^{er} du mois suivant la réception de la Demande d'adhésion)

Calcul et règlement de la cotisation

Choix de la périodicité de règlement de la cotisation :	Je coche mon mode de règlement parmi les options proposées :			
	Prélèvement automatique sur un compte en France	Carte de paiement*	Virement bancaire*	Chèque*
Fractionnement annuel	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Fractionnement semestriel	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Fractionnement trimestriel	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Fractionnement mensuel	<input type="radio"/>	*pour cette modalité, il est de ma responsabilité d'effectuer le règlement à chaque fractionnement		

Calcul de la cotisation trimestrielle

Total des cotisations trimestrielles TTC : **A + B + C + D + E + F + G :**

, € **H**

Droits d'adhésion trimestriels en complément des garanties choisies :

+ **7** , **50** € **I**

Soit une cotisation trimestrielle* de : **H + I :**

, € **J**

*À la date du 1^{er} janvier, les cotisations sont susceptibles d'être revalorisées suivant les résultats techniques du groupe assuré.

Total de ma 1^{ère} cotisation :

, €

Si vous souhaitez une prise d'effet au 16 du mois, vous devrez diviser par deux la première cotisation mensuelle. Votre 1^{ère} cotisation correspond au prorata de la cotisation trimestrielle relatif à la période de couverture de la date d'effet de votre contrat au 31/12/2012. Le calcul de celle-ci doit également tenir compte de la périodicité de paiement sélectionnée.

Règlement de la 1^{ère} cotisation :

- par chèque à l'ordre d'**APRIL International Expat**, virement bancaire ou prélèvement automatique sur un compte bancaire en France (nous adresser un R.I.B. et compléter l'autorisation de prélèvement ci-jointe).
- par carte de paiement (seules les cartes Eurocard-Mastercard et Visa sont acceptées) : Eurocard-Mastercard Visa

Numéro de carte : / / / Date d'expiration : /

Les 3 derniers chiffres du numéro imprimé au dos (Cryptogramme Visuel) :

Titulaire de la carte :

Règlement des cotisations suivantes :

- par chèque, virement bancaire, carte de paiement. Pour ces 3 modalités, j'ai bien noté qu'il est de ma responsabilité d'effectuer le règlement à chaque fractionnement.
- par prélèvement automatique sur un compte bancaire en France (nous adresser un R.I.B. et compléter l'autorisation de prélèvement ci-jointe).

Vos appels de cotisations sont disponibles sous format électronique : ceux-ci vous sont adressés par e-mail et sont accessibles en ligne dans votre espace adhérent. Si vous souhaitez également les recevoir sous format papier, merci de cocher la case ci-après :

6

J'AGIS AVEC APRIL International

HANDICAP INTERNATIONAL

FONDATION POUR LA NATURE & L'HOMME

En tant que mécène de l'association Handicap International et de la Fondation pour la Nature et l'Homme, APRIL International vous invite à participer à l'amélioration du quotidien des populations défavorisées dans le monde et à la préservation de l'environnement.

7

Je souhaite faire un don à : l'association Handicap International la Fondation pour la Nature et l'Homme

Je choisis le montant de mon don : 5 € 8 € 12 € par an (ce montant sera ajouté chaque année à ma cotisation)

Vous pouvez modifier ou supprimer à tout moment votre contribution aux associations par l'envoi d'un e-mail à suivi.client@aprilmobile.com.

Si vous êtes imposable (résident fiscal français), vous pouvez déduire de vos impôts une partie de votre don (pour Handicap International 75% du don, dans la limite de 510 €, au-delà, 66% dans la limite de 20% de votre revenu net imposable ; pour la Fondation pour la Nature et l'Homme 66% du don, dans la limite de 20% de votre revenu net imposable). Vous recevrez automatiquement un reçu fiscal pour tout don annuel supérieur à 8 euros.

SIGNATURE DE L'ADHÉSION

Je demande mon adhésion à l'Association des Assurés d'APRIL Mobilité ainsi qu'aux conventions souscrites par elle auprès d'Axéria Prévoyance et ACE Europe pour les assurés inscrits sur la demande d'adhésion. Je déclare avoir pris connaissance des statuts de l'Association des Assurés d'APRIL Mobilité.

Dès lors que je choisis la garantie responsabilité civile vie privée et assistance juridique, je demande ma souscription auprès de Gan Eurocourtage et Solucia PJ au titre du présent contrat.

Je déclare avoir pris connaissance des Conditions générales, valant note d'information, référencées Ru 2012, notamment de mon droit à renonciation, en accepter les dispositions et en avoir conservé un exemplaire, ainsi que les conditions applicables aux opérations de gestion d'APRIL International Expat. Dans le cadre d'une modification de mon contrat par voie d'avenant, je prends acte que les Conditions générales applicables seront celles référencées ci-dessus.

Je reconnais être informé que les informations recueillies sont nécessaires à l'appréciation et au traitement de mon dossier d'adhésion et que les informations administratives font l'objet de traitements informatiques par APRIL International Expat et les organismes assureurs ou leurs mandataires pour les besoins de l'exécution de mon adhésion au contrat.

Conformément à la loi française du 6 janvier 1978 modifiée, je dispose d'un droit d'accès et, le cas échéant, de rectification de toutes informations me concernant figurant sur ces fichiers en m'adressant par écrit à APRIL International Expat, 110 avenue de la République, CS 51108, 75127 Paris Cedex 11, FRANCE. APRIL International Expat pourra utiliser certaines informations administratives et les communiquer à ses partenaires, dont la liste me sera transmise sur simple demande, afin de leur permettre de me proposer de nouveaux produits ou offres de services.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, je peux m'opposer à cette communication par simple courrier adressé à APRIL International Expat (à l'adresse susmentionnée), les frais d'envoi me seront remboursés.

Je déclare en outre avoir pris connaissance que mes communications téléphoniques avec les services d'APRIL International Expat peuvent faire l'objet d'un enregistrement, pour les besoins de gestion interne et que je peux avoir accès aux enregistrements me concernant en m'adressant par écrit à APRIL International Expat (à l'adresse susmentionnée), étant entendu que chaque enregistrement est conservé pendant un délai maximum de deux mois.

Ma Caisse d'Assurance Maladie étant destinataire d'un certain nombre d'informations, je peux m'opposer par écrit à tout moment à l'envoi par cette dernière de l'image reflet de mes décomptes de Régime Obligatoire à APRIL International Expat.

Je certifie avoir répondu avec exactitude et sincérité à l'ensemble des questions posées, n'avoir rien à déclarer ou omis de déclarer qui puisse induire en erreur les organismes assureurs du présent contrat.

Fait à

le / /

Signature(s) de l'assuré principal et de son conjoint précédée(s) de la mention « Lu et approuvé » :

Signature de l'adhérent (si différent de l'assuré principal) précédée de la mention « Lu et approuvé » :

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT (à compléter en cas de choix du paiement par prélèvement automatique)

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

● **Nom et adresse du créancier :** APRIL International Expat - 110, avenue de la République - CS 51108 - 75127 Paris Cedex 11 - FRANCE
Numéro national d'émetteur 004082

● **Nom, prénoms et adresse du débiteur :**

Nom du débiteur :

Prénoms du débiteur :

Adresse :

Code postal : Ville :

Pays :

● **Compte à débiter :**

Code Établissement : Code Guichet :

Numéro de compte : Clé RIB :

● **Nom et adresse postale de l'établissement teneur du compte à débiter :**

Nom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Pays : **F R A N C E**

● **Date :** / / **Signature :**

Merci de renvoyer cet imprimé à APRIL International Expat en y joignant obligatoirement un Relevé d'Identité Bancaire (RIB), Postal (RIP) ou de Caisse d'Épargne (RICE).

Durée de validité du Profil de santé : 6 mois

Exemple : si vous souhaitez que votre contrat commence le 01/07/2012, vous pouvez signer ce questionnaire entre le 01/01/2012 et le 30/06/2012

Le Profil de santé n'est pas à compléter si vous souhaitez souscrire uniquement les garanties assistance rapatriement et responsabilité civile vie privée et assistance juridique.

Vous devez répondre vous-même, avec la plus grande exactitude, à l'ensemble de ces questions car vos déclarations vous engagent. Ce Profil de santé est indispensable pour permettre l'appréciation du risque que l'organisme assureur entend prendre en charge. Le défaut de réponse à l'une des questions entrainera des demandes complémentaires.

9 Les informations médicales que vous communiquerez sont couvertes par le secret professionnel. En nous apportant le maximum d'informations, vous nous aiderez à vous répondre dans les plus brefs délais.

Si vous souhaitez confidentialiser vos réponses, faites une photocopie de ce Profil de santé vierge, complétez-le et envoyez-le accompagné de toutes les pièces justificatives nécessaires sous pli cacheté avec la mention « Secret Médical » à l'attention du Médecin Conseil à l'adresse suivante : APRIL International Expat - 110, avenue de la République - CS 51108 - 75127 Paris Cedex 11 - FRANCE.

Certaines informations médicales communiquées pourront faire l'objet d'un traitement informatique à l'usage du Médecin Conseil d'APRIL International Expat. Conformément à la loi française du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de toutes informations vous concernant figurant dans ce fichier en vous adressant par écrit au Médecin Conseil d'APRIL International Expat à l'adresse mentionnée ci-dessus.

QUESTIONS :	Assuré principal	Conjoint	1 ^{er} enfant à charge	2 ^{ème} enfant à charge	3 ^{ème} enfant à charge
1 Taille					
2 Poids					
3 Êtes-vous en arrêt total ou partiel pour maladie ou accident ?	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
4 Au cours des 10 dernières années, avez-vous subi :					
a) une intervention chirurgicale ?	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
b) un traitement par laser, chimiothérapie, rayons ?	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
5 Au cours des 5 dernières années, avez-vous été atteint de maladie(s) ou victime d'accident(s) ayant motivé :					
a) un arrêt de travail de plus d'un mois ?	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
b) un traitement médical de plus d'un mois ?	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
6 Au cours des 5 dernières années, avez-vous consulté :					
a) pour des troubles nerveux (fatigue chronique, anxiété, dépression) ?	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
b) pour la colonne vertébrale (lombalgie, sciatique, hernie discale) ?	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
c) pour une atteinte articulaire et/ou rhumatismale (hanche, genou, épaule,...) ?	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON

PROFIL DE SANTÉ (SUITE)

QUESTIONS (SUITE):	Assuré principal	Conjoint	1 ^{er} enfant à charge	2 ^{ème} enfant à charge	3 ^{ème} enfant à charge
7 Avez-vous un trouble, une affection ou une maladie nécessitant ou non un suivi médical régulier et/ou un traitement médical ?	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
8 Avez-vous effectué un test de dépistage des sérologies VHB (hépatite B) ?	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
Si vous avez répondu OUI à cette question, le résultat était-il positif ?	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
Date du test :					
8 Bis Avez-vous effectué un test de dépistage des sérologies VHC (hépatite C) ?	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
Si vous avez répondu OUI à cette question, le résultat était-il positif ?	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
Date du test :					
8 Ter Avez-vous effectué un test de dépistage des sérologies VIH (SIDA) ?	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
Si vous avez répondu OUI à cette question, le résultat était-il positif ?	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
Date du test :					
9 Avez-vous une infirmité ou un handicap, une infirmité donnant droit à pension ?	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
10 Est-il prévu que vous alliez dans les 6 prochains mois passer des examens (laboratoire, imagerie médicale, endoscopie...) et/ou faire l'objet d'une consultation spécialisée et/ou d'un traitement médical ou chirurgical ?	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
11 Est-il prévu que vous subissiez, dans les 12 mois suivant la prise d'effet des garanties de votre contrat , une hospitalisation de plus de 48 heures, quel que soit le motif (opération des amygdales, opération du genou, ablation d'un kyste, accouchement...) ?	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
12 Au cours des 12 derniers mois , avez-vous eu :					
a) plus de 3 arrêts de travail quelle qu'en soit la durée ?	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
b) des examens spéciaux (hors prévention systématique) tels que des examens de laboratoire, imagerie médicale, endoscopie... ?	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
13 Avez-vous bénéficié ou bénéficiez-vous d'une prise en charge à 100 % de votre régime pour une affection de longue durée (exonération du ticket modérateur) ?	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON

9

PROFIL DE SANTÉ (SUITE)

Pour toute adhésion à partir de 60 ans, une visite médicale à vos frais est obligatoire et un rapport médical fourni par APRIL International Expat doit être complété.

Précisions en cas de réponse OUI à l'une des questions :

Pour faciliter le traitement de votre demande, veuillez nous donner des détails supplémentaires concernant l'époque, les suites éventuelles de la maladie ou de l'accident.

Exemple :

Pour une opération de l'appendicite, vous avez coché OUI à la question 4. Dans le cadre ci-dessous, vous notez donc : 4, opération de l'appendicite, 2003, 3 jours d'hôpital. Sans suite.

PRÉCISIONS

LES MÉDECINS CONSEIL DES ORGANISMES ASSUREURS SE RÉSERVENT LE DROIT DE DEMANDER DES EXAMENS MÉDICAUX COMPLÉMENTAIRES.

Toute réticence ou fausse déclaration intentionnelle changeant l'objet du risque ou en diminuant l'opinion pour les organismes assureurs entraîne la nullité de l'assurance, les cotisations demeurent alors acquises à l'organisme assureur (art. L113-8 du Code des assurances français).

Je certifie avoir répondu avec exactitude et sincérité à l'ensemble des questions posées, n'avoir rien à déclarer ou omis de déclarer qui puisse induire en erreur les organismes assureurs du présent contrat.

Fait à le / /

Signature de l'assuré principal précédée de la mention « **lu et approuvé** » :

Signature du conjoint assuré précédée de la mention « **lu et approuvé** » :

Signatures des enfants majeurs assurés précédées de la mention « **lu et approuvé** » :

Cachet Assureur-conseil + Code APRIL International Expat

SFVA
155 RUE DE LA POMPE
75016 PARIS
Tél : 01 47 27 31 81 Fax: 01 47 27 31 83
E-mail: ddl@sfva.fr
<http://www.sfva.fr>
I53971

Merci d'adresser votre demande d'adhésion complète à :

APRIL International Expat
Service Adhésions Individuelles
110, avenue de la République - CS 51108
75127 Paris Cedex 11 - FRANCE

Si vous annulez votre adhésion, vous pouvez utiliser le formulaire détachable ci-dessous et l'adresser à APRIL International Expat - 110, avenue de la République - CS 51108 - 75127 Paris Cedex 11 - FRANCE

RENONCIATION DANS LE CADRE D'UNE VENTE PAR DÉMARCHAGE À DOMICILE

Article L.112-9 du Code des assurances français

Toute personne physique qui fait l'objet d'un démarchage à son domicile, à sa résidence ou à son lieu de travail, même à sa demande, et qui signe dans ce cadre une proposition d'assurance ou un contrat à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale ou professionnelle, a la faculté d'y renoncer par lettre recommandée avec demande d'avis de réception pendant le délai de quatorze jours calendaires révolus à compter du jour de la conclusion du contrat, sans avoir à justifier de motifs ni à supporter de pénalités.

Conditions : Si vous souhaitez renoncer à votre adhésion, complétez et signez ce formulaire détachable. Envoyez-le, sous enveloppe, par lettre recommandée avec accusé de réception en utilisant l'adresse figurant ci-dessus. Expédiez-le au plus tard dans un délai de 14 jours à compter du lendemain du jour de la signature de votre demande d'adhésion ou si ce délai expire normalement un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le premier jour ouvrable suivant.

Je soussigné(e), déclare renoncer à la demande d'adhésion au contrat ci-après :

Nom du contrat : **Rubelles Réf. Ru 2012**

Date de signature de la demande d'adhésion : / /

Nom de l'adhérent :

Prénom de l'adhérent :

Adresse de l'adhérent :

Code postal : Ville :

Pays :

N° de téléphone : / / / / / *en dehors de France*

Nom de l'assureur-conseil :

Adresse de l'assureur-conseil :

Code postal : Ville :

Pays :

N° de téléphone : / / / / / *en dehors de France*

Date et signature de l'adhérent :

Réservé à APRIL International Expat

n° client

Les différentes étapes composant votre adhésion :



Vous complétez votre demande d'adhésion et l'adrezsez à APRIL International Expat.

Pour vous aider, retrouvez nos conseils en page suivante ou contactez-nous.

Nous traitons votre demande sous 24h.

Vous recevez ensuite :

- votre certificat d'adhésion valant attestation d'assurance,
- vos conditions générales détaillant le fonctionnement de votre contrat,
- votre carte d'assuré reprenant les numéros d'urgence à composer notamment en cas de besoin d'assistance ou avant une hospitalisation.

J'ADHÈRE

- A. Remplissez vos renseignements personnels (nom, prénom, adresse,...) 1, 2 et 3.
- B. Choisissez vos niveaux de garanties 4.
- C. Indiquez la date d'effet à laquelle vous souhaitez que votre contrat débute 5.
- D. Calculez votre cotisation et indiquez le mode de paiement retenu 6.
- E. Si vous souhaitez faire un don à l'une des associations que nous soutenons, renseignez la partie 7.
- F. Dated et signez votre demande d'adhésion dans la partie 8.
- G. Dated, complétez et signez le profil de santé 9.
- H. Pour chacune des personnes assurées en complément de la Sécurité sociale française, joignez une attestation de Sécurité sociale en cours de validité.
- I. - Joignez le règlement correspondant à la 1^{ère} cotisation par chèque en € à l'ordre d'APRIL International Expat, *OU*
 - Indiquez les coordonnées de la carte de paiement sur votre demande d'adhésion, *OU*
 - Faites effectuer le 1^{er} virement (dans ce cas, joindre une copie de l'ordre de virement), *OU*
 - Complétez l'autorisation de prélèvement.

J'envoie le tout à **APRIL International Expat - Service Adhésions Individuelles**
110, avenue de la République - CS 51108 - 75127 Paris Cedex 11 - FRANCE

ET APRÈS L'ADHÉSION ?

Votre demande d'adhésion est traitée sous 24h, dès réception de votre dossier complet par APRIL International Expat.

L'adhésion est constatée par l'émission d'un Certificat d'adhésion (valant attestation d'assurance), sur lequel figurent les garanties sélectionnées et la date d'effet de votre contrat.

Votre contrat débutera à la date indiquée sur le Certificat d'adhésion et au plus tôt le 16 du mois ou le 1^{er} du mois suivant la réception de votre dossier d'adhésion complet.

april international | expat

APRIL INTERNATIONAL EXPAT UNE SOCIÉTÉ APRIL

Siège social :

110, avenue de la République - CS 51108 - 75127 Paris Cedex 11 - FRANCE

Tél. : +33 (0)1 73 02 93 93 - Fax : +33 (0)1 73 02 93 90

E-mail : info@aprilmobile.com - www.april-international.fr

S.A. au capital de 200 000 € - RCS Paris 309 707 727

Intermédiaire en assurances - Immatriculée à l'ORIAS sous le n°07 008 000 (www.orias.fr)

Autorité de Contrôle Prudentiel - 61, rue Taitbout - 75436 Paris Cedex 09 - FRANCE.



L'assurance n'est plus ce qu'elle était.